



CAISSE RÉGIONALE
DE REFINANCEMENT
HYPOTHÉCAIRE

8^{ème}
EMPRUNT OBLIGATAIRE

2 Tranches { CRRH-UEMOA 5,95% 2018 - 2030
CRRH-UEMOA 6,05% 2018 - 2033

SOUSCRIPTION DU 30 OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2018



Africaine de Bourse
Société de Gestion et d'Intermédiation

Arrangeur et chef de file du placement



5,95% : 12 ANS
6,05% : 15 ANS

Net d'impôt et de taxe dans
tous les pays de l'UEMOA

Cette opération a été autorisée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers le 16 octobre 2018 sous le numéro EOP/18-02.

FINANÇONS ENSEMBLE L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ POUR TOUS

SYNDICAT DE PLACEMENT: AFRICABOURSE, BIBE FINANCE & SECURITIES, SGI-BENIN, AGI, UCA, CORIS BOURSE, SBIF, BOA CAPITAL SECURITIES, AFRICAINE DE BOURSE, ATLANTIQUE FINANCE, NSIA FINANCES, BICIBOURSE, BNI FINANCES, BRIDGE SECURITIES, MAC AFRICAN, EDC INVESTMENT CORPORATION, HUDSON & Cie, PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT (PCM), SOGEBOURSE, SGI MALI, SGI NIGER, CGF BOURSE, IMPAXIS SECURITIES, ABCO BOURSE, EVEREST FINANCE, SGI TOGO.

NOMBRE DE TITRES : 3.000.000

VALEUR NOMINALE : 10.000 FCFA

MONTANT INDICATIF : 30.000.000.000 FCFA

- Tranche 1 : 25 000 000 000 FCFA

- Tranche 2 : 5 000 000 000 FCFA

PRIX D'EMISSION : 10.000 FCFA

DURÉE

- Tranche 1 : 12 ANS

- Tranche 2 : 15 ANS

TAUX D'INTÉRÊT

5,95%

6,05%

LA CRRH-UEMOA EST NOTÉE « AA+ » A LONG TERME A L'ECHELLE REGIONALE AVEC PERSPECTIVE STABLE

SOMMAIRE

i. ABRÉVIATIONS	4
ii. LISTE DES TABLEAUX	4
iii. CONDITIONS DE DIFFUSION ET DE MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION	4
iv. AVERTISSEMENT	4
I. ATTESTATIONS ET POLITIQUE D'INFORMATION	5
I.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION	5
I.2 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	5
I.3 POLITIQUE D'INFORMATION	7
II. PRESENTATION DE L'OPERATION	8
II.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES	8
II.2 CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMISSION ET DES OBLIGATIONS CRRH-UEMOA	9
II.3 MARCHÉ PRIMAIRE ET MARCHÉ SECONDAIRE DES OBLIGATIONS CRRH-UEMOA	14
II.4 AUTRES MODALITÉS	15
III. PRESENTATION GENERALE DE LA CRRH-UEMOA	16
III.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR	16
III.2 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	17
IV. ACTIVITES DE LA CRRH-UEMOA	24
IV.1 HISTORIQUE	24
IV.2 INDICATEURS CLÉS	24
IV.3 GESTION ET ORGANISATION INTERNE DE LA CRRH-UEMOA	24
V. SITUATION FINANCIERE DE LA CRRH-UEMOA	26
V.1 LES COMPTES D'EXPLOITATION DE LA CRRH-UEMOA	26
V.2 LE BILAN DE LA CRRH-UEMOA	28
V.3 RAPPORTS DE CONTRÔLE EXTERNE	30
VI. PERSPECTIVES ET PROJECTIONS FINANCIERES	31
VI.1 PRÉVISIONS D'ACTIVITÉS	31
VI.2 RÉSULTATS PRÉVISIONNELS	36
VII. FACTEURS DE RISQUES	43
VII.1 FACTEURS DE RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE L'EMETTEUR	43
VII.2 FAITS EXCEPTIONNELS	46
ANNEXES	47

i. ABRÉVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BNP	BNP Paribas
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BSIC	Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRRH-UEMOA	Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
DC/BR	Dépositaire Central / Banque de Règlement
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FPE	Fonds Propres Effectifs
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
M FCFA	Millions de FCFA
M USD	Millions de Dollars US
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
SGI	Société de Gestion et d'Intermédiation
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
IDA	Association Internationale de Développement
MIGA	Agence Multilatérale de Garantie des Investissements
CIRDI	Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine

ii. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Tableau indicatif de l'amortissement de l'emprunt (en FCFA)
Tableau 2	Evolution du capital de la CRRH-UEMOA
Tableau 3	Actionnaires de la CRRH-UEMOA
Tableau 4	Evolution des financements de la BOAD de 2014 à 2017 (en M FCFA)
Tableau 5	Bilans et compte d'exploitation de la BOAD de 2014 à 2017
Tableau 6	Comptes d'Exploitation historiques du 31/12/2015 au 30/06/2018 en M FCFA
Tableau 7	Bilans historiques du 31/12/2015 au 30/06/2018 en M FCFA
Tableau 8	Plan de mobilisation des ressources au cours des quinze (15) prochaines années
Tableau 9	Evolution de l'activité mobilisation de fonds/ refinancement au cours des quinze (15) prochaines années (en M FCFA)
Tableau 10	Comptes d'exploitation prévisionnels en milliers de FCFA
Tableau 11	Tableau prévisionnel des emplois et ressources en milliers de FCFA
Tableau 12	Bilans prévisionnels 2017 - 2033
Tableau 13	Principaux ratios 2017 - 2033
Tableau 14	Principaux ratios prudentiels de la CRRH-UEMOA

iii. CONDITIONS DE DIFFUSION ET DE MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION

La Note d'Information sera disponible sans frais pour le souscripteur au siège social de la CRRH-UEMOA, auprès de l'AFRICAINNE de BOURSE, l'arrangeur et chef de file du syndicat de placement ainsi qu'auprès de l'ensemble des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) regroupées au sein dudit syndicat.

Elle sera également disponible, sur le site Internet de l'Emetteur www.crrhuemoa.org, et sur celui du CREPMF (www.crepmf.org).

iv. AVERTISSEMENT

L'octroi par le Conseil Régional d'un visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. La Note d'Information donnant lieu à visa est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le visa n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le visa du Conseil Régional ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres dont l'émission est ainsi autorisée.

I. I. ATTESTATIONS ET POLITIQUE D'INFORMATION

I.1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

Attestation du Responsable de la Note d'Information

Nous, soussigné, **Monsieur Christian N. D. AGOSSA**, Directeur Général de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA), attestons que les données de la présente Note d'Information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les risques et les perspectives de la CRRH-UEMOA. Elles ne comportent pas d'omission de nature à altérer la portée.

Fait à Lomé, le

08 AOÛT 2018



Christian N. D. AGOSSA
Directeur Général

I.2 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

I.2.1. Contrôleurs légaux des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Désignés par l'assemblée générale ordinaire du 16/07/2010, leurs mandats expirent après les Assemblées Générales statuant sur les comptes des exercices clos le 31/12/2018. Les cabinets MAZARS COTE D'IVOIRE et Auditeurs associés en Afrique KPMG CI sont inscrits sur la liste des commissaires aux comptes agréés en Côte d'Ivoire.

MAZARS COTE D'IVOIRE

Représenté par Mr Armand FANDOHAN
01 BP 3989 ABIDJAN 01
global@mazars.ci
Tel: +225 20 31 77 13 / +225 20 31 77 00
Fax : +225 20 21 02 78 / +225 20 21 40 50

Auditeurs associés en Afrique KPMG CI

Représenté par Mr Franck NANGBO

Représenté par Mr Franck NANGBO
01 BP 3172-ABIDJAN 01
kpmgci@africaonline.co.ci
Tel : +225 20 22 57 53
Fax : +225 20 21 42 97

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Désignés par l'assemblée générale ordinaire du 16/07/2010, leurs mandats expirent après les Assemblées générales statuant sur les comptes des exercices clos le 31/12/2018. Les cabinets AFRIQUE AUDIT CONSULTING (AAC) Deloitte et SEC DIARRA sont inscrits sur la liste des commissaires aux comptes agréés respectivement au Togo et au Mali.

AFRIQUE AUDIT CONSULTING (AAC) Deloitte

BP 61825-Lomé-TOGO
aac.togo@gha-exco.com
Tel : +228 22 23 21 00 / +228 22 23 21 21
Fax : +228 22 21 38 99

S.E.C DIARRA-Sarl

BP:2111-Bamako-MALI
sam@diarrasec.com
Tél: +223 20 21 41 02 / +223 20 21 94 46
Fax : +223 20 21 68 36

I.2.2. Attestation des commissaires aux comptes

CAISSE RÉGIONALE DE
REFINANCEMENT
HYPOTHÉCAIRE DE L'UEMOA
(CRRH-UEMOA)

CRRH-UEMOA 25 milliards de
FCFA – 5,95 %
2018-2030

CRRH-UEMOA 5 milliards de
FCFA – 6,05 %
2018-2033

Attestation des Commissaires aux Comptes relative aux données comptables et financières contenues dans la note d'information sur l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne

Monsieur le Président,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la CAISSE RÉGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) et en application de l'instruction N° 36/2009 et de la circulaire N° 02-2010 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la note d'information établie dans le cadre de l'émission de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne un montant de 30 milliards de FCFA se décomposant en deux tranches de :

- 25 milliards de FCFA, à un taux d'intérêt de 5,95 % l'an net de tout impôt et taxe, sur la période allant de 2018 à 2030 et ;
- 5 milliards de FCFA, à un taux d'intérêt de 6,05 %, l'an net de tout impôt et taxe, sur la période allant de 2018 à 2033.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction générale de la CRRH-UEMOA.

Nous avons effectué les diligences nécessaires conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ces diligences ont essentiellement consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers de synthèse audités. Le rapport d'opinion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport d'examen limité des comptes au 30 juin 2018 sont intégralement repris dans la présente Note d'information.

S'agissant des données prévisionnelles présentées dans cette note d'information au chapitre VI, couvrant la période allant de 2018 à 2033, elles ont été établies sous la responsabilité de la Direction Générale de la CRRH-UEMOA.

Nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient, parfois de manière significative, différer des informations prévisionnelles présentées dans le cadre de cette opération. Nos diligences sur les données prévisionnelles de nature comptable et financière ont consisté à apprécier si les hypothèses retenues et décrites dans la Note d'information constituent une base acceptable à l'établissement de ces données et à vérifier la correcte traduction chiffrée de ces hypothèses.

Sur la base des diligences mises en œuvre, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières données dans la présente Note d'Information.

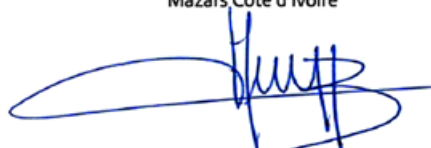
CRRH-UEMOA 25 milliards de
FCFA – 5,95 %
2018-2030

CRRH-UEMOA 5 milliards de
FCFA – 6,05 %
2018-2033

Abidjan, le 6 septembre 2018

Les commissaires aux comptes

Mazars Côte d'Ivoire



Armand Fandohan
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

Auditeurs Associés en Afrique -
KPMG CI



Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

I.3 POLITIQUE D'INFORMATION

La politique d'information de la CRRH-UEMOA est assurée par les personnes suivantes :

M. Christian N. D. AGOSSA
Directeur Général

M. Waïdi ABOUBAKAR
Directeur des Opérations

M. Thierry BALIBO
Responsable du Service
Comptabilité et Budget

Adresse CRRH-UEMOA :

Immeuble BOAD ; 68, Avenue de la Libération ; BP 1172 Lomé (République Togolaise)

Téléphone : +228 22 23 27 51 / 22 - Télécopie : +228 22 23 27 52

infos@crrhuemoa.org - www.crrhuemoa.org

La politique d'information de AFRICAINE DE BOURSE est assurée par les personnes suivantes :

M. Mohamed LEMRIDI
Directeur Général Adjoint

M. Bakary DIAKITE
Chargé clientèle Institutionnelle et
Filiales Afrique

M. Patrice N. ZORO BI
Responsable Financier, Support et
Conservation

Adresse : Rue Gourgas Tour Alpha 2000 (3^{ème} étage)

Plateau 01, Côte d'Ivoire

Tél. : +225 20219826/32

Mohamed.lemridi@sib.ci

II. PRESENTATION DE L'OPERATION

II.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) envisage d'émettre des titres obligataires (ci-après dénommés « Obligations » ou « Obligations CRRH-UEMOA »), suivant les modalités indiquées dans cette Note d'Information.

Conformément aux dispositions de l'Instruction N°36/2009 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), relative à l'appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA, la CRRH-UEMOA a sollicité et obtenu, dans le cadre de la présente opération, une autorisation d'émission auprès de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 12 avril 2018.

L'instruction n°36/2009 du 23.11.2009 du CREPMF relative à l'appel public à l'épargne au sein de l'UMOA, fait obligation à tout émetteur, autre que les États et les collectivités publiques ou territoriales, qui fait appel public à l'épargne, de se faire noter par une agence de notation agréée par le CREPMF.

Conformément à ces dispositions, la CRRH-UEMOA fait l'objet d'une notation chaque année depuis août 2015 par l'Agence Bloomfield Investment Corporation. En juin 2018, la CRRH-UEMOA a obtenu les notes suivantes :

Catégorie de valeurs	Échelle de notation	Monnaie	Note actualisée	Note Précédente	Perspective
Long Terme	Régionale	CFA	AA +	AA	Stable
Court Terme	Régionale	CFA	A1+	A1+	Stable

« Sur le long terme : Qualité de crédit très élevée. Les facteurs de protection sont très forts. Les changements néfastes au niveau des affaires, des conditions économiques ou financières vont accroître les risques d'investissements, quoique de manière très peu significative

Sur le court terme : Certitude de remboursement en temps opportun la plus élevée. Les liquidités à court terme, dont les facteurs internes d'exploitation et/ou l'accès aux sources alternatives de financement sont assurés, et la sécurité est tout juste en dessous de celle des bons du trésor sans risque ».

La note de la CRRH-UEMOA à long terme a connu une évolution en juin 2018, passant de AA avec des perspectives positives à AA+ avec des perspectives stables. Elle détient ainsi depuis 2015, la meilleure note attribuée à une institution émettrice sur le marché financier régional, et conforte sa signature comme l'une des plus sûres de l'Union, étant aujourd'hui proche d'un AAA dans la nomenclature de l'agence Bloomfield.

Sur le court terme, elle a maintenu la note « A1+ avec perspective stable » identique à celle de l'année précédente. Elle confère aux titres émis par la CRRH-UEMOA, la qualité d'actifs quasiment sans risque.

Ces performances reflètent la qualité de l'exploitation de la CRRH-UEMOA, celle de la gestion de ses risques, ainsi que la force du soutien de son actionnariat.

On trouvera en annexe 12 la présentation détaillée des notes obtenues par la CRRH-UEMOA en 2015, 2016, 2017 et 2018.

II.1.1 Cadre de l'emprunt

Conformément à ses statuts, la CRRH-UEMOA émet, en contrepartie de ses emplois, des obligations et valeurs mobilières ayant des caractéristiques analogues à celles des refinancements qu'elle consent.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (AGO) tenue le 12 avril 2018 a autorisé, en sa 4^{ème} résolution, le Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA à procéder à l'émission d'obligations par appel public à l'épargne sur le marché financier de l'UMOA à concurrence de quarante milliards (40 000 000 000) de francs CFA pour l'exercice 2018. Elle a donné à cet effet tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, pour procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à la création et l'émission d'obligations dans le cadre de l'emprunt autorisé, ceci dans des proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables, et à la constitution des sûretés y afférentes.

Par décision n°01/PCA/CRRH-UEMOA en date du 13 septembre 2018, le Président du Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA a décidé de la présente émission obligataire par appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UEMOA, pour un montant indicatif de 30 000 000 000 FCFA se décomposant en deux tranches de :

- 25 000 000 000 FCFA, à un taux d'intérêt de 5,95% l'an net de tous impôts et taxes, pour une maturité de 12 ans et ;
- 5 000 000 000 FCFA, à un taux d'intérêt de 6,05%, l'an net de tous impôts et taxes, pour une maturité de 15 ans

(ci-après dénommées « l'Emprunt »).

II.1.2 Service financier de l'Emprunt

La centralisation du service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis...) sera assurée par l'AFRICAINNE de BOURSE qui tient par ailleurs à la disposition de toute personne qui en ferait la demande la liste des établissements qui assurent ce service.

II.1.3 Régime fiscal

Conformément à la décision N° 002/2012/CM/UMOA/CRRH-UEMOA du Conseil des Ministres de l'UMOA, relative à la fiscalité applicable aux titres de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) : « la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA bénéficie dans l'Union d'une exonération de tous impôts et taxes sur les obligations et autres valeurs mobilières, leurs revenus et plus-values, quel que soit le détenteur de ces titres, pour les dix (10) prochaines années ».

II.1.4 Information financière

Durant toute la vie de l'Emprunt, des exemplaires de rapport annuel et des comptes de la CRRH-UEMOA, de même que des exemplaires de ses Statuts, seront mis à la disposition des détenteurs d'obligations CRRH-UEMOA, au Siège de l'institution. Ces informations seront également disponibles sur le site web de la CRRH-UEMOA, à l'adresse suivante : <http://www.crrhuemoa.org>.

Les rapports annuels seront disponibles 45 jours après leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Au plus tard, le 31 octobre de chaque année ou à toute autre date réglementaire retenue, les états financiers de la CRRH-UEMOA au 30 juin seront également disponibles selon les exigences du CREPMF. Ils seront mis en ligne sur le site internet de la CRRH-UEMOA et publiés au Bulletin Officiel de la côte de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et dans un journal habilité à recevoir les annonces légales.

Par ailleurs, les informations financières annuelles et semestrielles publiées par la CRRH-UEMOA incluent le respect des ratios prudentiels, définis par l'autorité de régulation, la BCEAO.

II.1.5 Emissions assimilables

La CRRH-UEMOA se réserve le droit d'émettre ultérieurement de nouvelles obligations entièrement assimilables aux obligations, objet de la présente opération.

II.1.6 Objectif de l'Emprunt

Le produit de l'Emprunt sera utilisé, par la CRRH-UEMOA, pour ses opérations de refinancement de prêts au logement en faveur des banques de l'UEMOA qui en sont actionnaires.

Sept banques actionnaires¹ issues des pays de l'UEMOA bénéficieront d'un refinancement adossé à cet emprunt.

Les sept premiers emprunts de la CRRH-UEMOA, d'un montant total de 132 milliards de FCFA ont permis de refinancer les prêts à l'habitat consentis par trente-quatre (34) banques actionnaires couvrant les huit (8) pays de l'Union.

II.2 CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMISSION ET DES OBLIGATIONS CRRH-UEMOA

II.2.1 Dénomination de l'emprunt

L'Emprunt fera l'objet d'une émission en deux (2) tranches dénommées « CRRH-UEMOA 5,95% 2018-2030 » et « CRRH-UEMOA 6,05% 2018-2033 ».

II.2.2 Valeur nominale et prix d'émission des titres

La valeur nominale et le prix d'émission d'une Obligation sont fixés à dix mille (10 000) francs CFA.

II.2.3 Montant indicatif de l'émission

L'émission porte sur un volume global indicatif de trente milliards (30 000 000 000) de francs CFA dont vingt-cinq milliards (25 000 000 000) de francs CFA pour la 1^{ère} tranche et cinq milliards (5 000 000 000) de francs CFA pour la 2^{ème} tranche.

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de placement à la date de clôture de l'opération serait supérieure à trente milliards (30 000 000 000) de francs CFA, la CRRH-UEMOA s'engage à :

- soit informer le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers de son intention d'augmenter le montant de l'émission à hauteur maximale des sommes souscrites, aux conditions figurant dans la présente Note d'Information ;
- soit procéder, avec le Chef de file du placement, à une réduction des souscriptions en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques. Sur les titres restants, les souscriptions des investisseurs institutionnels seront réduites au prorata des montants demandés par cette catégorie d'investisseurs.

En cas de sous-souscription, le montant de souscription enregistré sera considéré comme le montant réel d'émission.

II.2.4 Forme des titres

Les Obligations CRRH-UEMOA sont dématérialisées. Elles feront l'objet d'une inscription en compte auprès du Dépositaire Central/ Banque de Règlement.

II.2.5 Taux nominal annuel

A compter de leur date de jouissance, les Obligations CRRH-UEMOA porteront intérêt à un taux d'intérêt net par an de 5,95% et 6,05% respectivement pour les tranches 1 et 2. Le premier coupon sera versé six (6) mois après la date de jouissance.

II.2.6 Intérêt semestriel

Les obligations rapporteront un intérêt semestriel payable en une seule fois sur la base d'un taux d'intérêt journalier égal aux taux nominaux annuels correspondant à chacune des tranches divisés par 365 jours. Les intérêts seront payables semestriellement. Chaque semestre comportant 182 ou 183 jours et cela par alternance en fonction du rang du semestre. Les intérêts seront calculés sur le principal restant dû en début de chaque période de remboursement.

II.2.7 Période du placement et date de jouissance

Les souscriptions sont ouvertes du 30 octobre au 30 novembre 2018. Elles pourront toutefois être arrêtées, après saisine du CREPMF, si le montant recherché est atteint avant la date de clôture.

La date de jouissance des Obligations sera déterminée à la fin des souscriptions, de commun accord avec les Agents placeurs. Toutefois, elle ne pourra excéder cinq (5) jours après la date de clôture de l'opération, en accord avec la réglementation. Cette date sera précisée au public par voie de presse et sur le site internet de la CRRH-UEMOA (<http://www.crrhuemoa.org>).

¹ Une banque actionnaire est une banque commerciale de l'UEMOA qui a souscrit au capital de la CRRH-UEMOA, qui y est liée par les Statuts et les Règles d'Intervention, et qui est susceptible de se faire refinancer. A date, les banques actionnaires sont au nombre de 55.

II.2.8 Amortissement

L'Emprunt sera remboursé en capital et intérêts tous les semestres sans différé à partir de la date de jouissance, selon le tableau d'amortissement suivant.

Tableau 1. indicatif d'amortissement de la tranche de 25 Mds (FCFA) de l'emprunt sur douze ans

	Années	Encours en début de période	Amortissement	Intérêts	Semestrialités	Encours en fin de période
1	2019	25 000 000 000	1 041 666 667	743 750 000	1 785 416 667	23 958 333 333
2		23 958 333 333	1 041 666 667	712 760 417	1 754 427 083	22 916 666 667
3	2020	22 916 666 667	1 041 666 667	681 770 833	1 723 437 500	21 875 000 000
4		21 875 000 000	1 041 666 667	650 781 250	1 692 447 917	20 833 333 333
5	2021	20 833 333 333	1 041 666 667	619 791 667	1 661 458 333	19 791 666 667
6		19 791 666 667	1 041 666 667	588 802 083	1 630 468 750	18 750 000 000
7	2022	18 750 000 000	1 041 666 667	557 812 500	1 599 479 167	17 708 333 333
8		17 708 333 333	1 041 666 667	526 822 917	1 568 489 583	16 666 666 667
9	2023	16 666 666 667	1 041 666 667	495 833 333	1 537 500 000	15 625 000 000
10		15 625 000 000	1 041 666 667	464 843 750	1 506 510 417	14 583 333 333
11	2024	14 583 333 333	1 041 666 667	433 854 167	1 475 520 833	13 541 666 667
12		13 541 666 667	1 041 666 667	402 864 583	1 444 531 250	12 500 000 000
13	2025	12 500 000 000	1 041 666 667	371 875 000	1 413 541 667	11 458 333 333
14		11 458 333 333	1 041 666 667	340 885 417	1 382 552 083	10 416 666 667
15	2026	10 416 666 667	1 041 666 667	309 895 833	1 351 562 500	9 375 000 000
16		9 375 000 000	1 041 666 667	278 906 250	1 320 572 917	8 333 333 333
17	2027	8 333 333 333	1 041 666 667	247 916 667	1 289 583 333	7 291 666 667
18		7 291 666 667	1 041 666 667	216 927 083	1 258 593 750	6 250 000 000
19	2028	6 250 000 000	1 041 666 667	185 937 500	1 227 604 167	5 208 333 333
20		5 208 333 333	1 041 666 667	154 947 917	1 196 614 583	4 166 666 667
21	2029	4 166 666 667	1 041 666 667	123 958 333	1 165 625 000	3 125 000 000
22		3 125 000 000	1 041 666 667	92 968 750	1 134 635 417	2 083 333 333
23	2030	2 083 333 333	1 041 666 667	61 979 167	1 103 645 833	1 041 666 667
24		1 041 666 667	1 041 666 667	30 989 583	1 072 656 250	-0
			25 000 000 000	9 296 875 000	34 296 875 000	

Tableau 1. Tableau indicatif d'amortissement de la tranche de 5 Mds (FCFA) de l'emprunt sur quinze ans

	Années	Encours en début de période	Amortissement	Intérêts	Semestrialités	Encours en fin de période
1	2019	5 000 000 000	166 666 667	151 250 000	317 916 667	4 833 333 333
2		4 833 333 333	166 666 667	146 208 333	312 875 000	4 666 666 667
3	2020	4 666 666 667	166 666 667	141 166 667	307 833 333	4 500 000 000
4		4 500 000 000	166 666 667	136 125 000	302 791 667	4 333 333 333
5	2021	4 333 333 333	166 666 667	131 083 333	297 750 000	4 166 666 667
6		4 166 666 667	166 666 667	126 041 667	292 708 333	4 000 000 000
7	2022	4 000 000 000	166 666 667	121 000 000	287 666 667	3 833 333 333
8		3 833 333 333	166 666 667	115 958 333	282 625 000	3 666 666 667
9	2023	3 666 666 667	166 666 667	110 916 667	277 583 333	3 500 000 000
10		3 500 000 000	166 666 667	105 875 000	272 541 667	3 333 333 333
11	2024	3 333 333 333	166 666 667	100 833 333	267 500 000	3 166 666 667
12		3 166 666 667	166 666 667	95 791 667	262 458 333	3 000 000 000
13	2025	3 000 000 000	166 666 667	90 750 000	257 416 667	2 833 333 333
14		2 833 333 333	166 666 667	85 708 333	252 375 000	2 666 666 667
15	2026	2 666 666 667	166 666 667	80 666 667	247 333 333	2 500 000 000
16		2 500 000 000	166 666 667	75 625 000	242 291 667	2 333 333 333
17	2027	2 333 333 333	166 666 667	70 583 333	237 250 000	2 166 666 667
18		2 166 666 667	166 666 667	65 541 667	232 208 333	2 000 000 000
19	2028	2 000 000 000	166 666 667	60 500 000	227 166 667	1 833 333 333
20		1 833 333 333	166 666 667	55 458 333	222 125 000	1 666 666 667
21	2029	1 666 666 667	166 666 667	50 416 667	217 083 333	1 500 000 000
22		1 500 000 000	166 666 667	45 375 000	212 041 667	1 333 333 333
23	2030	1 333 333 333	166 666 667	40 333 333	207 000 000	1 166 666 667
24		1 166 666 667	166 666 667	35 291 667	201 958 333	1 000 000 000
25	2031	1 000 000 000	166 666 667	30 250 000	196 916 667	833 333 333
26		833 333 333	166 666 667	25 208 333	191 875 000	666 666 667
27	2032	666 666 667	166 666 667	20 166 667	186 833 333	500 000 000
28		500 000 000	166 666 667	15 125 000	181 791 667	333 333 333
29	2033	333 333 333	166 666 667	10 083 333	176 750 000	166 666 667
30		166 666 667	166 666 667	5 041 667	171 708 333	0
			5 000 000 000	2 344 375 000	7 344 375 000	

Les remboursements en principal se feront au prorata du nombre de titres inscrits aux comptes de chacun des investisseurs détenteurs de titres de la présente émission.

II.2.9 Garanties et mécanisme de sûreté offerts

Les emprunts obligataires de la CRRH-UEMOA bénéficient de l'ouverture d'un compte séquestre pour assurer le paiement des échéances. Ce compte séquestre zéro débit, ouvert au nom de la CRRH-UEMOA dans les livres de ORABANK TOGO, reçoit les échéances payées par les banques emprunteuses et sert uniquement au paiement des échéances des obligations émises par la CRRH-UEMOA vis-à-vis des souscripteurs.

II.2.10 Les conditions de bonne fin des opérations

Les opérations de la CRRH-UEMOA bénéficient des atouts suivants qui lui permettent d'assurer la bonne fin de ses refinancements :

- le nantissement des portefeuilles de prêts à l'habitat assis sur une garantie hypothécaire de premier rang, consentis par les banques actionnaires refinancées² au profit de la CRRH-UEMOA ;
- un mécanisme de sécurisation des échéances de remboursement des emprunts de la CRRH-UEMOA auquel toutes les banques actionnaires refinancées adhèrent, tant au titre des engagements statutaires qu'au titre des contrats signés pour chaque opération de refinancement ;
- la qualité de l'actionnariat de la CRRH-UEMOA constitué de 55 banques commerciales de l'UEMOA, de la BOAD, première institution de financement du développement de l'UEMOA, de la BIDC, institution de financement de développement de la CEDEAO, de Shelter Afrique, institution continentale dédiée à la promotion et au financement de l'habitat en Afrique et de la Société Financière Internationale (IFC) filiale de la Banque Mondiale chargée du financement du secteur privé ;
- les contrôles périodiques de la CRRH-UEMOA sur la constance de la qualité et la consistance des portefeuilles nantis en sa faveur ;
- les obligations de déclaration souscrites par chaque banque actionnaire refinancée auxquelles elle est tenue durant toute la durée de vie des refinancements dont elle bénéficie sous peine d'exigibilité anticipée.

II.2.10.1 Nantissement des portefeuilles de prêts hypothécaires de 1^{er} rang au profit de la CRRH-UEMOA par les banques emprunteuses

Les emprunts obligataires de la CRRH-UEMOA sur le marché financier régional ont pour unique but le refinancement des prêts au logement octroyés par les banques actionnaires aux acquéreurs. En raison des critères d'éligibilité aux opérations de la CRRH-UEMOA, ces prêts au logement sont obligatoirement assis sur une garantie hypothécaire de premier rang, sachant qu'ils sont consentis à des bénéficiaires présentant toutes les garanties de solvabilité selon un système rigoureux de distribution du crédit (assurance-vie, domiciliation irrévocable de revenus, respect de la quotité cessible etc.).

Les portefeuilles de prêts nantis en faveur de la CRRH-UEMOA sont surdimensionnés par rapport aux refinancements consentis par la CRRH-UEMOA dans un rapport (garantie/prêt CRRH-UEMOA) de

120% ; ce qui veut dire que pour bénéficier de 1 milliard de FCFA de refinancement, il faut nantir en faveur de la CRRH-UEMOA 1,2 milliard de francs CFA de prêts à l'habitat respectant les critères d'éligibilité définis par la CRRH-UEMOA. Les nantissements font l'objet d'une inscription au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM).

Les critères d'éligibilité des prêts à l'habitat au refinancement auprès de la CRRH-UEMOA peuvent être consultés sur le site internet de la CRRH-UEMOA : www.crrhuemoa.org.

A ce jour, la CRRH-UEMOA détient sur toutes les banques actionnaires refinancées des actes notariés de nantissement en sa faveur de créances présentes et futures de portefeuilles de prêts à l'habitat conforme aux critères d'éligibilité, et à hauteur de 120 % du montant du refinancement. La constitution des actes notariés de nantissement de premier rang en faveur de la CRRH-UEMOA constitue un préalable au décaissement du montant du refinancement.

Le nantissement de créances futures s'effectue en accord avec la dérogation consentie par le Conseil d'Administration aux banques actionnaires refinancées d'un délai de deux ans pour l'achèvement de la constitution à 120% du portefeuille de prêts à l'habitat offert en garantie, en raison des insuffisances institutionnelles liées à la gestion du foncier et à la prise d'hypothèques dans les pays de l'UEMOA.

Les risques liés à la gestion du foncier et à la prise d'hypothèques sont traités à l'article VII.1.1. de la présente note d'information.

II.2.10.1.1. Sécurisation des échéances

Le paiement de chaque échéance de remboursement par les banques emprunteuses vis-à-vis de la CRRH-UEMOA est matérialisé, dès le départ, par la signature de billets à ordre représentatifs des échéances de remboursement de toutes sommes qui lui sont dues au titre du refinancement qu'elle a octroyé. La signature de ces billets à ordre est un préalable au décaissement du refinancement sollicité par une banque emprunteuse.

Dans l'éventualité d'une défaillance d'une banque emprunteuse lors du paiement d'une échéance de remboursement, le dispositif suivant a été prévu dans les Règles d'Intervention de la CRRH-UEMOA :

1. appel par la Direction Générale des avances de trésorerie auprès de chaque banque emprunteuse afin que soient honorés à bonne date les engagements de la CRRH-UEMOA vis à vis des porteurs d'Obligations CRRH-UEMOA ;
2. déchéance du terme du prêt pour tous les billets à ordre émis en faveur de la CRRH-UEMOA par la banque emprunteuse défaillante, lesquels deviennent par conséquent exigibles de facto ;
3. transfert de propriété des créances nanties au profit de la CRRH-UEMOA en vue d'un prompt recouvrement des créances.

² Une banque actionnaire refinancée est une banque commerciale de l'UEMOA qui a souscrit au capital de la CRRH-UEMOA et qui a bénéficié d'un refinancement en adhérant aux engagements contractuels y afférents. A date, les banques actionnaires refinancées sont au nombre de 34. Elles peuvent aussi être appelées « banques emprunteuses ».

L'automatisme de la mise en œuvre du mécanisme décrit ci-dessus est assurée par les engagements souscrits par les banques actionnaires dans les Statuts et les Règles d'Intervention de la CRRH-UEMOA. Elle est contractualisée en faisant signer à nouveau les Règles d'Intervention par les banques actionnaires refinancées lors de chaque opération de refinancement.

II.2.10.1.2. Engagement des banques actionnaires

Les premières garanties que constituent le portefeuille de prêts à l'habitat nanti et le mécanisme de sécurisation des échéances sont confortées par les fonds propres des banques actionnaires de la CRRH-UEMOA qui s'engagent, aux termes des dispositions statutaires (article 14), des Règles d'Intervention (articles 8.1 et 8.3), des contrats cadre et contrats de prêt (articles 2.3, 7.1 et suivants), à apporter à la CRRH-UEMOA, toutes les ressources dont elle aurait besoin en cas de défaillance de l'un de ses emprunteurs au moment d'honorer l'une des échéances de l'un de ses emprunts sur le marché.

En effet, les Statuts de la CRRH-UEMOA disposent en leur article 14 que : « Chaque actionnaire est tenu de verser à la société, à titre d'avances, les sommes nécessaires pour assurer à la société le montant de fonds propres fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire dans le respect de la réglementation bancaire. Ces avances seront effectuées par chaque actionnaire au prorata de l'encours de ses refinancements auprès de la société et pour des durées équivalentes. Ces avances, ainsi ajustées à l'évolution des encours refinancés par chaque actionnaire, ne seront remboursées qu'après désintéressement complet des autres créanciers dans le cas de liquidation amiable ou judiciaire de la société. La répartition de ces avances entre les actionnaires sera faite au prorata des encours mobilisés. L'actionnaire qui ne verse pas les sommes nécessaires aux dates prévues est de plein droit et sans mise en demeure préalable, redevable à la société d'une indemnité dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire ».

Les Règles d'Intervention qui complètent les Statuts et qui font l'objet d'une signature à l'entrée dans l'actionnariat par chaque banque actionnaire et à chaque opération de refinancement, précisent en leur article 8.3.b que : « dans le cas d'une défaillance d'un actionnaire dans le service de sa dette à l'égard de la CRRH-UEMOA, les avances de trésorerie des autres actionnaires doivent permettre le paiement à bonne date par la CRRH-UEMOA de la totalité des sommes dues pour son compte notamment aux obligataires et au trésor public. Les avances sont réparties entre les Actionnaires au prorata de leurs encours mobilisés au 31 décembre de l'exercice précédent ».

Le fonctionnement de la CRRH-UEMOA intègre l'éventualité de la mise en œuvre de cet engagement des banques actionnaires.

Les Règles d'Intervention de la CRRH-UEMOA peuvent être consultées sur le site internet de la CRRH-UEMOA : www.crrhuemoa.org

II.2.10.2. Qualité des actionnaires de la CRRH-UEMOA

Le capital de la CRRH-UEMOA d'un montant de 9 143 Millions de francs CFA, est détenu à 59 % par 55 banques actionnaires et à 41 % par des institutions financières régionales et sous régionales (BOAD, BIDC), une institution continentale spécialisée dans la promotion et le financement de l'habitat (SHELTER Afrique) et la Société Financière Internationale (IFC) filiale de la Banque Mondiale chargée du financement du secteur privé. Ces dernières ne bénéficient pas des refinancements de la CRRH-UEMOA, mais lui apportent leur soutien au titre de leur vocation de promotion du développement et de l'accès à la propriété immobilière dans l'Union.

Les emprunteurs de la CRRH-UEMOA sont donc exclusivement des établissements de crédit assujettis à la loi bancaire et aux contrôles de la Commission Bancaire, en plus de ceux auxquels leur qualité de société anonyme les soumet.

II.2.10.3. Contrôles périodiques par la CRRH-UEMOA sur les portefeuilles nantis en sa faveur

Au titre des dispositions des articles 7, 8, 9 et 10 des Règles d'Intervention acceptées à la souscription au capital par les banques actionnaires et signées à chaque opération de refinancement par chaque banque actionnaire refinancée, les emprunteurs de la CRRH-UEMOA s'obligent aux contrôles périodiques de l'institution.

Le respect de l'intégralité des précautions établies par les textes de base de la CRRH-UEMOA est assuré par un ensemble de contrôles réguliers et inopinés sur pièces et sur le terrain pendant toute la durée de vie des prêts de la CRRH-UEMOA. Ces contrôles énoncés à l'article 6.4 des Règles d'Intervention portent sur les créances nanties au profit de la CRRH-UEMOA et visent notamment à s'assurer en permanence de la qualité et de la consistance des garanties détenues.

Dans l'éventualité d'une dépréciation du portefeuille donné en garantie à la CRRH-UEMOA, la banque actionnaire refinancée est tenue de reconstituer le portefeuille à due quotité. A défaut, elle doit alors racheter des obligations CRRH-UEMOA sur le marché qu'elle cèdera à la CRRH-UEMOA à titre de remboursement anticipé.

II.2.10.4 Déclarations et garanties d'accès

Au titre du refinancement consenti, chaque banque actionnaire refinancée procède à des déclarations périodiques à la CRRH-UEMOA permettant de suivre ses activités et son résultat en matière de prêts au logement ainsi que le montant des engagements pris sur les actifs hypothécaires à un compte autre que celui de la CRRH-UEMOA, et donne dans les documents contractuels qu'elle signe toutes les garanties de respect de toutes exigences légales, réglementaires et fiscales.

Les garanties et sécurités de la CRRH-UEMOA établissent une construction qui permet de mitiger significativement ses opérations contre le risque de défaut de ses emprunteurs comme celui de la dépréciation des portefeuilles de créances hypothécaires qui lui sont données en garantie en raison notamment :

1. du mécanisme de sécurisation retenu dans les textes fondateurs que sont les Statuts et les Règles d'Intervention ;
2. de la qualité des portefeuilles admissibles en garantie tels que définis par les critères d'éligibilité des prêts ;
3. de la qualité des emprunteurs de la CRRH-UEMOA constituée exclusivement de banques ; et
4. du mécanisme de contrôle qui permet d'assurer un suivi régulier de la qualité de ces garanties.

La participation au capital de la CRRH-UEMOA des institutions sous régionales, régionales, et continentales de financement du développement et de promotion de l'habitat conforte sa robustesse et le bon respect de ses obligations.

II.3 MARCHÉ PRIMAIRE ET MARCHÉ SECONDAIRE DES OBLIGATIONS CRRH-UEMOA

II.3.1 Souscription aux Obligations CRRH-UEMOA et règlement

II.3.1.1 Souscription

Pour les investisseurs désirant souscrire aux Obligations, les bulletins de souscription peuvent être retirés et déposés après qu'ils aient été dûment remplis, auprès des organismes visés ci-après :

PAYS	ORGANISMES	TÉLÉPHONE
BENIN	AFRICABOURSE	(229) 21 31 88 36
	BIBE FINANCE & SECURITIES	(229) 21 32 48 75
	SGI-BENIN	(229) 21 31 15 41
	AFRICAINNE DE GESTION ET D'INTERMÉDIATION (AGI)	(229) 21 31 87 33
	UNITED CAPITAL FOR AFRICA (UCA)	229) 21 31 00 21
BURKINA FASO	CORIS BOURSE	(226) 25 33 14 85
	SBIF	(226) 25 33 04 91
CÔTE D'IVOIRE	BOA CAPITAL SECURITIES	(225) 20 30 34 29
	AFRICAINNE DE BOURSE (Chef de file)	(225) 20 21 98 26
	ATLANTIQUE FINANCE	(225) 20 31 21 21
	NSIA FINANCES	(225) 20 20 06 53
	BICIBOURSE	(225) 20 20 16 68
	BNI FINANCES	(225) 20 31 07 07
	BRIDGE SECURITIES	(225) 45 17 34 01
	MAC AFRICAN	(225) 22 46 28 92
	EDC INVESTMENT CORPORATION	(225) 20 31 92 24
	HUDSON & Cie	(225) 20 31 55 00
	PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT (PCM)	(225) 20 25 75 90
	SOGEBOURSE	(225) 20 20 12 65
	MALI	SGI MALI
NIGER	SGI NIGER	(227) 20 737 818
SENEGAL	CGF BOURSE	(221) 33 849 03 99
	IMPAXIS SECURITIES	(221) 33 869 31 40
	ABCO BOURSE	(221) 33 822 68 00
	EVEREST FINANCE	(221) 33 889 87 12
TOGO	Siège de la CRRH-UEMOA	(228) 22 23 27 51/22
	SGI TOGO	(228) 22 21 04 83

Les souscriptions recueillies par les membres du syndicat de placement seront centralisées auprès du Chef de file du placement en l'occurrence l'AFRICAINNE de BOURSE.

II.3.1.2 Règlement des souscriptions

Les moyens de paiement (chèques, bons de virement, etc.) pourront être déposés auprès de la CRRH-UEMOA (Siège) et des organismes collecteurs

II.3.2 Domiciliation des Obligations CRRH-UEMOA

La domiciliation des Obligations CRRH-UEMOA sera assurée par les SGI de l'Union, en relation avec le Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/BR). Chaque souscripteur retiendra la SGI de son choix pour la conservation de ses Obligations.

II.3.3 Négociation

Les obligations des sept (07) précédents emprunts de la CRRH-UEMOA font l'objet d'une cotation régulière à la BRVM.

Les titres de ce huitième emprunt feront également l'objet d'une demande d'admission à la cote de la BRVM dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date de clôture de l'émission.

II.3.4 Refinancement auprès de la Banque centrale (BCEAO)

Les titres des emprunts de la CRRH-UEMOA ont été admis au refinancement auprès de la BCEAO :

EMPRUNTS	DATE DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE POLITIQUE MONÉTAIRE DE LA BCEAO POUR L'ADMISSION AU REFINANCEMENT
CRRH-UEMOA 6,10% 2012-2022	06/03/2013
CRRH-UEMOA 6,10% 2012-2024	06/03/2013
CRRH-UEMOA 6% 2013-2023	09/12/2013
CRRH-UEMOA 6% 2014-2024	09/09/2015
CRRH-UEMOA 5,85% 2015-2025	01/06/2016
CRRH-UEMOA 5,85% 2016-2026	07/06/2017
CRRH-UEMOA 5,95% 2017-2029	07/03/2018

Les titres objet de la présente émission feront également l'objet d'une demande d'admission au refinancement auprès de la BCEAO, dès la clôture de l'émission.

II.4 AUTRES MODALITÉS

II.4.1 Exigibilité anticipée

Une exigibilité anticipée pourrait intervenir dans le cas de l'un des événements suivants :

1. la CRRH-UEMOA n'honorait pas à sa date d'exigibilité une échéance, en intérêt ou en principal, d'une Obligation CRRH-UEMOA, conformément à ses engagements, et ne remédierait pas à ce manquement dans les 30 jours suivant la date d'échéance ;
2. la CRRH-UEMOA manquerait à ses engagements résultant de la "clause pari passu" ci-après et ne remédierait pas à ce défaut dans les 30 jours d'une mise en demeure à cet effet émanant de tout porteur d'Obligations CRRH-UEMOA et de leur mandataire ;
3. toute autre dette résultant d'un crédit bancaire ou d'un emprunt contracté par la CRRH-UEMOA deviendrait remboursable avant sa date d'échéance par suite d'une déchéance du terme pour cause de défaillance.

Tout porteur d'Obligations CRRH-UEMOA pourra alors, par lettre adressée à la CRRH-UEMOA, exiger le paiement du principal et des intérêts courus pour autant que la CRRH-UEMOA n'ait pas déjà remédié à cette situation.

II.4.2 Clause pari passu

La CRRH-UEMOA s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des Obligations CRRH-UEMOA en principal et intérêts, à ne pas consentir de garantie particulière à d'autres titres émis ou à émettre (à l'exception d'hypothèques ou d'autres sûretés établies sur des biens achetés par la CRRH-UEMOA pour en garantir le prix d'achat total ou partiel) sans en faire bénéficier, au même rang, les Obligations CRRH-UEMOA.

II.4.3 Avis aux détenteurs d'obligations CRRH-UEMOA

Tous avis aux détenteurs d'Obligations CRRH-UEMOA seront réputés valablement donnés s'ils sont publiés dans les journaux d'annonces légales des pays membres de l'UEMOA (BENIN, BURKINA FASO, COTE D'IVOIRE, GUINEE BISSAU, MALI, NIGER, SENEGAL, TOGO) et au Bulletin Officiel de la Cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

II.4.4 Droit applicable et juridiction compétente

II.4.4.1 Droit applicable

Les Obligations CRRH-UEMOA sont régies par la réglementation en vigueur sur le Marché Financier Régional et par la législation sur l'appel publique à l'épargne dans l'UEMOA.

II.4.4.2 Juridiction compétente

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de cet Emprunt sera, soumis à l'arbitrage d'un ou trois arbitres selon le règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA. Le siège de l'arbitrage sera Abidjan.

III. PRESENTATION GENERALE DE LA CRRH-UEMOA

III.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR

III.1.1 Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA)
 Siège social : Immeuble BOAD ; 68, Avenue de la Libération - BP 1172 Lomé (République Togolaise)
 Téléphone : +228 22 23 27 51/22
 Fax : +228 22 23 27 52
 Site web : www.crrhuemoa.org
 E-mail : infos@crrhuemoa.org
 cagossa@crrhuemoa.org

III.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme de droit togolais avec Conseil d'Administration au capital de 9 143 970 000 de francs CFA
 Législation particulière : La CRRH-UEMOA est un établissement financier à caractère bancaire soumis à la Loi bancaire de l'UMOA.

La CRRH-UEMOA est une personne morale jouissant de la pleine personnalité juridique et bénéficie dans chacun des Etats membres de l'UEMOA, de la capacité juridique la plus large reconnue aux personnes morales par les législations nationales.

PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS

En vue de permettre à la CRRH-UEMOA de remplir ses fonctions dans les meilleures conditions, la République togolaise lui accorde les immunités et les privilèges reconnus aux institutions financières internationales établies au TOGO, par un Accord de Siège.

La CRRH-UEMOA est dispensée, au cours de toute procédure judiciaire, de fournir caution et avance. Les biens et avoirs de la CRRH-UEMOA sont exempts de perquisition, confiscation, expropriation ou toute autre forme de saisie ordonnée par le pouvoir exécutif ou législatif de la République Togolaise. Ses avoirs sont à l'abri de toutes mesures restrictives et ses archives sont inviolables.

Les revenus, les biens et tous autres actifs ainsi que les transactions et opérations que réalise la CRRH-UEMOA, conformément à ses Statuts, sont exonérés de tous impôts directs ou indirects au TOGO.

Les titres d'emprunts émis par la CRRH-UEMOA ou les intérêts qui en proviennent bénéficient des mêmes exemptions fiscales au TOGO.

Les communications officielles de la CRRH-UEMOA jouissent en République togolaise, du même traitement que les communications officielles des autres organisations internationales.

III.1.3 Objet social

Selon l'article 2 de ses Statuts, la CRRH-UEMOA a pour objet exclusif, le refinancement des prêts au logement consentis par ses actionnaires assortis de garanties hypothécaires.

III.1.4 Date de constitution et durée de vie de la Société

Date de constitution : 16 juillet 2010
 Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution et renouvelable, sauf dissolution anticipée.

III.1.5 Exercice social

L'exercice social de la CRRH-UEMOA s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

III.1.6 Registre de Commerce et agrément

La CRRH-UEMOA a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Lomé le 24 août 2010 sous le numéro TG-LOM-2010 B 1817.

Les augmentations de capital de la CRRH-UEMOA, intervenues aux termes des décisions prises lors des Assemblées Générales Extraordinaires tenues les 23 juin 2011 à Dakar, 12 mars 2012 et 19 décembre 2012 à Lomé, le 23 mars 2013 à Abidjan, les 07 mai 2014, 19 décembre 2014, 11 mai 2015, 27 juin 2016 à Lomé, 15 décembre 2016, 12 avril 2018 et portant le capital respectivement à 4 166 M FCFA, 4 666 M FCFA, 5 066 M FCFA, 5 316 M FCFA, 5 632 M FCFA, 5 732 M FCFA, 5 832 M FCFA, 7 125 M FCFA, 8 375 M FCFA et 9 144 M FCFA ont régulièrement fait l'objet d'une inscription modificative au RCCM de Lomé.

La CRRH-UEMOA a obtenu un agrément d'exercice d'une activité d'établissement financier à caractère bancaire par Arrêté n°260/MEF/SG/DE du 11 novembre 2011. Elle est enregistrée sur la liste des établissements financiers à caractère bancaire de l'UEMOA sous le numéro T 0165 N.

III.1.7 Lieu de consultation des documents juridiques de la Société

Les documents juridiques relatifs à la CRRH-UEMOA (les Statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, etc.) ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes sont disponibles pour consultation auprès des Responsables de la Note d'Information, au siège de la CRRH-UEMOA.

III.1.8 Textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire et financière

La CRRH-UEMOA, établissement financier à caractère bancaire de l'UMOA, est régie par :

- la Loi portant réglementation bancaire ;
- la convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA et son annexe ;
- le dispositif prudentiel applicable aux banques et établissements financiers de l'UMOA ainsi que les instructions de la BCEAO et les circulaires de la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA ;
- les Règlements et Directives de la Commission de l'UEMOA, notamment ceux relatifs à la réglementation des relations financières avec l'extérieur et aux systèmes et moyens de paiement ;
- les dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
- la réglementation de l'appel public à l'épargne et du Marché Financier Régional ;
- l'Accord de siège en date du 22 février 2011 signé avec la République Togolaise.

III.1.8.1 Bénéfices

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la CRRH-UEMOA, y compris toutes dotations aux amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

III.2 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

III.2.1 Capital Social

Le capital social de la CRRH-UEMOA est fixé à la somme de neuf milliards cent quarante-trois millions neuf cent soixante-dix mille (9 143 970 000) francs CFA. Il est divisé en neuf cent quatorze mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (914 397) actions de dix mille (10 000) francs CFA chacune, numérotées de 1 à 914 397, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la CRRH UEMOA et aux décisions de l'Assemblée Générale.

III.2.2 Évolution du capital social

Au moment de sa constitution en juillet 2010, la CRRH-UEMOA disposait d'un capital de trois mille quatre cent vingt six (3 426) millions FCFA réparti entre vingt-neuf (29) banques actionnaires. Ce capital s'est progressivement renforcé avec les souscriptions de banques et institutions financières pour s'établir à neuf mille cent quarante quatre (9 144) millions FCFA au 12 avril 2018. Le tableau ci-après récapitule l'évolution du capital de la CRRH-UEMOA depuis sa création :

Tableau 2. Evolution du capital de la CRRH-UEMOA

Date de la décision	Nature de l'opération et observations	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal
		Montant en FCFA	Nombre d'actions	Montant en FCFA	Nombre d'actions	
10/07/2010	Constitution	3 426 000 000	342 600	3 426 000 000	342 600	10 000
23/06/2011	Augmentation de capital en numéraire (Shelter Afrique, 8 filiales BSIC de l'UEMOA, rehaussement de participation de filiales BNP de l'UEMOA)	740 000 000	74 000	4 166 000 000	416 600	10 000
12/03/2012	Augmentation de capital en numéraire (Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC))	500 000 000	50 000	4 666 000 000	466 600	10 000
19/12/2013	Augmentation de capital en numéraire (8 filiales ECOBANK de l'UEMOA, Société Ivoirienne de Banque (SIB))	400 000 000	40 000	5 066 000 000	506 600	10 000
19/12/2013	Augmentation de capital en numéraire (Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS))	250 000 000	25 000	5 316 000 000	531 600	10 000
07/05/2014	Augmentation de capital en numéraire (ORABANK CI et BOA Togo)	315 570 000	31 557	5 631 570 000	563 157	10 000
19/12/2014	Augmentation de capital en numéraire (UTB)	100 000 000	10 000	5 731 570 000	573 157	10 000
11/05/2015	Augmentation de capital en numéraire (CNCE Côte d'Ivoire)	100 000 000	10 000	5 831 570 000	583 157	10 000
27/06/2016	Augmentation du capital en numéraire (Coris BF, Coris CI, BMS, BCS, BOAD)	1 293 000 000	129 300	7 124 570 000	712 457	10 000
15/12/2016	Augmentation de capital en numéraire (SFI)	1 250 400 000	125 040	8 374 970 000	837 497	10 000
22/03/2018	Relèvement du capital à 100 M FCFA (BABF, BABN, BACI, BAML, BANE, BASN, BATG, BSIC CI, BSIC ML, BSIC TG)	619 000 000	61 900	8 993 970 000	899 397	10 000
12/04/2018	Augmentation du capital en numéraire (Banque de Développement du Mali (BDM))	150 000 000	15 000	9 143 970 000	914 397	10 000

III.2.3 Composition de l'actionariat

L'actionariat de la CRRH-UEMOA au 12 avril 2018 se compose comme suit :

- la BOAD, principale institution de financement du développement de l'UEMOA au capital de 1 050 milliards FCFA, et premier émetteur non souverain sur le marché financier régional ;
- la BIDC, principale institution de financement du développement de la CEDEAO ;
- SHELTER AFRIQUE, une institution continentale spécialisée dans la mobilisation des ressources financières et techniques pour le financement et la promotion de l'habitat en Afrique ;
- la Société Financière Internationale (IFI) filiale de la Banque Mondiale chargée du financement du secteur privé ;
- 55 banques commerciales actives dans la sous-région.

Ci-dessous la répartition du capital :

Tableau 3. Actionariat de la CRRH-UEMOA

	NOM DE L'ETABLISSEMENT	FCFA	Nombre d'actions	%
INSTITUTIONNELS		3 753 400 000	375 340	41,0
1	BOAD	1 543 000 000	154 300	16,87
2	BIDC	500 000 000	50 000	5,5
3	SHELTER AFRIQUE	460 000 000	46 000	5,0
4	SFI	1 250 400 000	125 040	13,7
BANQUES COMMERCIALES		5 390 570 000	539 057	59,0
BANK OF AFRICA		800 000 000	80 000	8,7
5	BANK OF AFRICA BENIN	100 000 000	10 000	1,1
6	BANK OF AFRICA BURKINA	100 000 000	10 000	1,1
7	BANK OF AFRICA NIGER	100 000 000	10 000	1,1
8	BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE	100 000 000	10 000	1,1
9	BANK OF AFRICA SENEGAL	100 000 000	10 000	1,1
10	BANK OF AFRICA MALI	100 000 000	10 000	1,1
11	BANK OF AFRICA TOGO	100 000 000	10 000	1,1
12	BANQUE DE L'HABITAT DU BENIN	100 000 000	10 000	1,1
ATTIJARIWafa		600 000 000	60 000	6,6
13	CBAO-DAKAR SENEGAL	200 000 000	20 000	2,2
14	BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	200 000 000	20 000	2,2
15	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	200 000 000	20 000	2,2
BANQUE ATLANTIQUE (AFG)		800 000 000	80 000	8,7
16	BANQUE ATLANTIQUE BENIN	100 000 000	10 000	1,1
17	BANQUE ATLANTIQUE BURKINA FASO	100 000 000	10 000	1,1
18	BANQUE ATLANTIQUE NIGER	100 000 000	10 000	1,1
19	BANQUE ATLANTIQUE TOGO	100 000 000	10 000	1,1
20	BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE	100 000 000	10 000	1,1
21	BANQUE ATLANTIQUE SENEGAL	100 000 000	10 000	1,1
22	BANQUE ATLANTIQUE MALI	100 000 000	10 000	1,1
23	BIA NIGER	100 000 000	10 000	1,1
BNP		300 000 000	30 000	3,3
24	BICIA DU BURKINA	56 000 000	5 600	0,6
25	BICICI	133 000 000	13 300	1,5
26	BICIS	93 000 000	9 300	1,0
27	BICIM BAMAKO	18 000 000	1 800	0,2
BSIC		400 000 000	40 000	4,4
28	BSIC BENIN	25 000 000	2 500	0,3
29	BSIC NIGER	25 000 000	2 500	0,3
30	BSIC TOGO	100 000 000	10 000	1,1
31	BSIC COTE D'IVOIRE	100 000 000	10 000	1,1
32	BSIC SENEGAL	25 000 000	2 500	0,3
33	BSIC MALI	100 000 000	10 000	1,1
34	BSIC BURKINA-FASO	25 000 000	2 500	0,3

	NOM DE L'ETABLISSEMENT	FCFA	Nombre d'actions	%
BANQUES COMMERCIALES		5 390 570 000	539 057	59,0
ORABANK		365 570 000	36 557	4,0
35	ORABANK BENIN	90 000 000	9 000	1,0
36	ORABANK TOGO	60 000 000	6 000	0,7
37	ORABANK CI	215 570 000	21 557	2,4
ECOBANK		200 000 000	20 000	2,2
38	ECOBANK BENIN	25 000 000	2 500	0,3
39	ECOBANK BURKINA FASO	35 000 000	3 500	0,4
40	ECOBANK COTE D'IVOIRE	45 000 000	4 500	0,5
41	ECOBANK GUINEE BISSAU	5 000 000	500	0,1
42	ECOBANK MALI	25 000 000	2 500	0,3
43	ECOBANK NIGER	5 000 000	500	0,1
44	ECOBANK SENEGAL	35 000 000	3 500	0,4
45	ECOBANK TOGO	25 000 000	2 500	0,3
CORIS BANK		200 000 000	20 000	2,2
46	CORIS BANK BURKINA FASO	100 000 000	10 000	1,1
47	CORIS BANK COTE IVOIRE	100 000 000	10 000	1,1
AUTRES		1 725 000 000	172 500	18,9
48	NSIA BANQUE CI	450 000 000	45 000	4,9
49	BCB BURKINA	100 000 000	10 000	1,1
50	BANQUE DE L'HABITAT DU BURKINA	25 000 000	2 500	0,3
51	SOCIETE NIGERIENNE DE BANQUE	100 000 000	10 000	1,1
52	BAO-BISSAU	50 000 000	5 000	0,5
53	BNI COTE D'IVOIRE	100 000 000	10 000	1,1
54	BANQUE DE L'HABITAT DU SENEGAL	250 000 000	25 000	2,7
55	UNION TOGOLAISE DE BANQUE	100 000 000	10 000	1,1
56	CAISSE NATIONALE DE CAISSES D'EPARGNE - CI	100 000 000	10 000	1,1
57	BANQUE MALIENNE DE SOLIDARITE	200 000 000	20 000	2,2
58	BANQUE COMERCIALE DU SAHEL	100 000 000	10 000	1,1
59	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	150 000 000	15 000	1,6
TOTAL		9 143 970 000	914 397	100,0

Actionnaires détenant plus de 10% du capital : BOAD et SFI

La BOAD et la SFI sont les deux actionnaires détenant plus de 10% du capital de la CRRH-UEMOA.

III.2.3.1 Présentation de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

III.2.3.1.1 Dénomination et Siège social

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

68, Avenue de la Libération

BP : 1172 Lomé (République Togolaise)

Tél. : +228 22 21 42 44 / 22 21 59 06 / 22 21 01 13

Fax : +228 22 21 52 67 / 22 21 72 69

E-mail : boadsiege@boad.org

III.2.3.1.2 Forme et Législation

La BOAD est un établissement public à caractère international créé par l'Accord signé le 14 novembre 1973 par les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) : République du Bénin, République du Burkina-Faso, République de Côte d'Ivoire, République du Niger, République du Sénégal et République Togolaise, à laquelle ont adhéré la République du Mali le 1^{er} juin 1984 et la République de Guinée Bissau le 2 mai 1997.

La BOAD est une personne morale jouissant de la pleine personnalité juridique et bénéficie, dans chacun des Etats membres de l'UEMOA, de la capacité juridique la plus large reconnue aux personnes morales par les législations nationales.

III.2.3.1.3 Objet Social

La Banque a pour objet de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration harmonieuse de leurs économies.

Dans le choix des actions éligibles à son concours, elle donne une considération particulière à celles susceptibles :

- de faciliter le développement des Etats membres de l'Union les plus défavorisés par les conditions naturelles ;
- de concourir à l'intégration des économies des Etats de l'Union.

Dans le cadre des objectifs que lui ont assignés les Etats membres de l'UEMOA en la créant, la Banque a reçu mission de contribuer directement ou par l'intermédiaire de filiales ou de fonds spéciaux constitués par elle ou d'institutions financières nationales :

- à la collecte des disponibilités intérieures en conformité avec les législations nationales ;
- à la recherche de capitaux extérieurs par emprunts ou obtention de fonds de concours remboursables ;
- au financement par participation au capital, octroi de prêts, avals, bonifications d'intérêts, à des investissements ou activités ayant pour objet :
 - la construction ou l'amélioration d'infrastructures nécessaires au développement ;
 - l'amélioration des conditions et moyens de production ;
 - l'établissement de nouvelles activités ;
 - le transfert de la propriété des moyens de production des biens et services à des personnes morales, publiques ou privées ressortissants de l'Union ou de l'un de ses membres, ou à des personnes physiques nationales de l'Union.
- à l'élaboration et à l'appréciation technique et financière des projets de développement et à la création et au fonctionnement des organismes chargés de leur exécution.

III.2.3.1.4 Capital social

Le capital autorisé de la BOAD de 1 050 milliards FCFA est divisé en 21 000 actions d'une valeur nominale de 50 millions FCFA chacune.

Le capital de la Banque est détenu par deux catégories d'actionnaires :

- actionnaires de série A : il s'agit des Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- actionnaires de série B : il s'agit de la France, la DEG (Allemagne), l'Union Européenne (BEI), la BAD, le Royaume de Belgique, Exim Bank de l'Inde et la République populaire de Chine.

Il est détenu à concurrence de 45,32% par l'ensemble des Etats de l'Union et 45,45% par la BCEAO. Le reste, soit 5,23%, est détenu par des actionnaires non régionaux

La crédibilité de la BOAD est renforcée par les signatures qui composent son actionnariat : les pays de l'UEMOA, la BCEAO, la BAD, la BEI, la France, l'Allemagne, EXIM BANK de l'Inde et la République Populaire de Chine. En 2018, la BOAD est notée « Baa1 » et « BBB » par les Agences internationales de rating Moody's et FITCH respectivement.

III.2.3.1.5. Administration et organisation de la Banque

Sous la haute direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l'UMOA, la BOAD est administrée et gérée par :

- un Conseil d'Administration composé :
 - du Président de la Banque qui en assure la présidence ;
 - d'un représentant titulaire et d'un suppléant nommés par chacun des Etats membres de l'Union ;
 - du Gouverneur de la BCEAO ou de son représentant ;
 - des représentants des actionnaires non régionaux.
- un Comité d'audit ;
- un Président, nommé par le Conseil des Ministres de l'UMOA, assisté d'un Vice-président nommé par le Conseil d'Administration de la Banque.

Son organe suprême est la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Le siège de la BOAD est établi à Lomé au Togo. Elle dispose d'une Mission Résidente dans sept des pays membres (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger et Sénégal).

III.2.4.1.6 Formes d'intervention et Situation des opérations

Les formes d'intervention de la BOAD sont :

- l'octroi de prêts directs à court, moyen et long termes ;
- les financements indirects et l'assistance aux petites et moyennes entreprises ;
- les financements d'études de faisabilité de projets ou études d'ingénierie ;
- les garanties d'emprunts obligataires ;
- le conseil financier et les arrangements de financements bancaires ;

- la finance carbone et le financement de projets éligibles au Mécanisme de Développement Propre ;
- l'assistance technique aux Etats et à leurs institutions.

Peuvent bénéficier des concours de la BOAD :

- les Etats membres de l'UEMOA ;
- leurs collectivités et établissements publics ;
- les organes, entreprises et particuliers concourant au développement ou à l'intégration des économies des Etats membres ;
- les Etats de la sous-région non membres de l'UEMOA, leurs organismes ou entreprises, du fait que la Banque peut intervenir dans des actions de développement intéressant à la fois un Etat de l'UEMOA et un Etat non membre.

L'évolution du volume des financements se présente comme suit (en milliards FCFA) :

Tableau 4. Evolution des financements de la BOAD de 2014 à 2017 (en milliards FCFA)

	2014	2015	2016	2017
Secteur non marchand	45,0	159	261	173,7
Secteur public marchand	188,0	49,4	113,4	162,8
Secteur privé	47,9	87,5	126,2	221,1
TOTAL	280,9	292,9	500,6	557,6
Nombre d'opérations	29	33	50	60

III.2.4.1.7 Situation financière (en millions FCFA)

Tableau 5. Bilans et compte d'exploitation de la BOAD de 2014 à 2017

	2014	2015	2016	2017
BILAN				
ACTIF				
Trésorerie et équivalents	281 902	194 317	284 921	302 904
Prêts et créances	1 290 718	1 487 624	1 860 051	2 238 019
Participations et autres actifs	76 797	92 926	109 787	104 264
Immobilisations	9 053	8 783	8 598	8 108
Total actif	1 658 471	1 658 471	2 263 357	2 653 295
PASSIF				
Dettes et autres	904 391	1 015 058	1 466 600	1 751 976
Autres passifs (Fonds, provisions et autres)	38 681	34 434	73 958	181 571
Capitaux propres	715 398	734 149	722 800	719 748
Total passif	1 658 471	1 658 471	2 263 357	2 653 295
Produit Net Bancaire (PNB)	29 769	32 614	34 131	37 419
Résultat Net	258 399	8 839	10 548	13 295

Il convient de noter que la forte augmentation du résultat net en 2014 est imputable à l'intégration aux Fonds propres de la BOAD de la dotation initiale de 250 milliards du Fonds de Développement de l'Energie (FDE). Cette opération a été enregistrée dans les autres produits d'exploitation du compte de résultat de l'exercice 2014.

La BOAD a été notée en 2015 par les Agences internationales de rating Moody's et FITCH qui lui ont attribué des notes de la catégorie "investment grade", lesquelles correspondent à un "risque de qualité" pour les investisseurs sur les marchés financiers. Les notes attribuées pour l'année 2018 sont pour Moody's « Baa1 » et pour FITCH « BBB ». Elles attestent de la bonne qualité de crédit et de la gouvernance de la Banque.

III.2.4.1.8 Perspectives

La BOAD est devenue une institution de référence en Afrique du fait de ses performances, sa capacité d'intervention et la qualité de sa gestion.

Quatre (4) orientations stratégiques sont retenues pour atteindre les objectifs fixés :

- se positionner comme instrument stratégique des Etats dans trois (3) secteurs prioritaires : infrastructures de base, agriculture, gestion de l'environnement dont le marché carbone ;
- faire de la BOAD un partenaire des Entreprises, leader des financements innovants ;
- promouvoir les partenariats et vulgariser les structures et instruments du marché financier ;
- dynamiser le processus de mobilisation des ressources.

La vision de la BOAD à l'horizon 2020 est : « BOAD, Banque de développement forte et de référence mondiale dans le marché commun régional ».

III.2.4.2 Présentation de la Société Financière Internationale (IFC)

1. Création

Membre du Groupe de la Banque mondiale, IFC est l'un des cinq membres du Groupe de la Banque mondiale, et la plus importante institution mondiale d'aide au développement dont les activités sont axées sur l'appui au secteur privé dans les pays en développement.

2. Objet et objectif

IFC contribue à créer des opportunités en utilisant son capital, ses compétences et son influence pour aider à réduire l'extrême pauvreté et à promouvoir une prospérité partagée. Avec les autres institutions du Groupe (BIRD, MIGA, IDA, CIRDI) elle aide les pays à asseoir leur développement sur des bases solides en mettant en place les infrastructures matérielles, sociales et financières nécessaires à une prospérité durable.

IFC utilise et mobilise ses produits et services, ainsi que ceux des autres institutions du Groupe, afin d'apporter des solutions de développement adaptées aux besoins de ses clients. Ses ressources financières, son expertise technique, son expérience mondiale et sa culture de l'innovation lui permettent d'aider ses partenaires à surmonter leurs difficultés financières, opérationnelles ou politiques.

Dans un contexte global marqué par l'accès limité aux capitaux, IFC apparaît comme une source mais aussi un levier de financement, de connaissance et de partenariats de long terme, qui aident les clients à surmonter les contraintes auxquelles ils sont confrontés en matière d'investissement, d'infrastructure, de qualification et de réglementation.

3. Les services d'IFC

IFC fournit des services d'investissement, de conseil et de gestion d'actifs visant à réduire la pauvreté et à stimuler la croissance à long terme en favorisant le développement d'entreprises viables et en encourageant l'entrepreneuriat et la mobilisation des ressources.

De façon spécifique, IFC propose des services :

- d'investissements : prêts, participations, financement du commerce et des chaînes d'approvisionnement, services de gestion des risques des clients, prêts syndiqués ;
- de conseil (accès au financement, climat des affaires, partenariat public-privé, activités commerciales durables) et ;
- de gestion de fonds à travers notamment IFC Asset Management Company LLC (AMC), filiale à part entière d'IFC créée en 2009 et dédiée à la mobilisation et la gestion des fonds à l'appui d'investissements dans les pays en développement et sur les marchés pionniers.

Les prises de participations d'IFC visent particulièrement à fournir l'appui au développement et le capital-développement à long terme dont les sociétés privées ont besoin. IFC prend des participations dans des sociétés directement ou par le biais de fonds de participation privés.

En règle générale, IFC prend une participation de 5 à 20 % au capital d'une entreprise. Elle encourage les sociétés dans lesquelles elle investit à élargir l'actionnariat en procédant à leur inscription en bourse et, par conséquent, à développer les circuits des marchés financiers locaux. Elle investit également par le biais de prêts assortis d'une participation aux bénéfices.

4. Direction et actionnariat

IFC est une entité juridique distincte avec des statuts, un capital social, une structure financière, une direction et un personnel propres.

Seuls les pays membres de la Banque mondiale peuvent adhérer à IFC. Ces pays décident de l'orientation générale des programmes et des activités de l'institution.

Les huit pays de l'UEMOA sont membres d'IFC. Ensemble ils détiennent une participation de 8 225 000 USD soit 0,3% de l'actionnariat d'IFC.

5. Réseau et personnel

Présente dans une centaine de pays, avec un réseau de près d'un millier d'institutions financières et plus de 2 000 clients dans le secteur privé, IFC possède des bureaux dans 108 villes, réparties dans 98 pays avec un personnel représentant plus de 140 pays. Plus de la moitié du personnel (59 %) est en poste en dehors des États-Unis et la plupart des membres du personnel (63 %) sont originaires de pays qui ne sont pas des bailleurs de fonds de l'IDA.

6. Activités et situation financière

6.1. Activités 2013-2017

Les principales données opérationnelles d'IFC sur la période 2013 – 2017 se présentent comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de projets	388	364	406	344	342
Nombre de pays	77	73	83	78	75
Engagements au titre d'investissements à long terme (MUSD)	11 008	9 967	10 539	11 117	11 854
Financement à court terme (MUSD)	2 739	3 019	2 837	2 807	3 185
Ressources mobilisées (MUSD)	6 504	5 142	5 074	5 970	7 461

6.2. Situation financière 2013-2017

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des principaux agrégats financiers d'IFC :

Comptes d'exploitation en M USD

	2013	2014	2015	2016	2017
Revenus	909	1 782	855	500	1 129
Resultat net	1 018	1 483	455	- 33	1 418

Bilans en M USD

	2013	2014	2015	2016	2017
Total Bilan	77 525	84 130	87 548	90 434	92 254
Prêt, participations et titre de dette nets	34 677	38 176	37 578	37 356	40 519
Capitaux propres	22 275	23 990	24 426	22 766	20 053
<i>dont capital social</i>	2 403	2 502	2 566	2 566	2 566

IFC est notée « AAA » en 2017 par l'Agence internationale de notation STANDARD & POOR'S.

IFC : Principales données opérationnelles

Millions de dollars, au 30 juin, date de clôture des exercices

	2017	2016	2015	2014	2013
Engagements au titre d'investissements à long terme					
POUR LE COMPTE D'IFC	11 854	11 117	10 539	9 967	11 008
Nombre de projets	342	344	406	364	388
Nombre de pays	75	78	83	73	77
RESSOURCES MOBILISÉES*	7 461	7 739	7 133	5 142	6 504
Prêts syndiqués ¹	3 475	5 416	4 194	3 093	3 098
Initiatives d'IFC et autres	2 207	1 054	1 631	1 106	1 696
Fonds d'Asset Management Company (AMC)	531	476	761	831	768
Partenariats public-privé (PPP) ²	1 248	793	548	113	942
TOTAL, ENGAGEMENTS AU TITRE D'INVESTISSEMENTS	19 316	18 856	17 672	15 109	17 512
Décaissements au titre d'investissements					
Pour le compte d'IFC	10 355	9 953	9 264	8 904	9 971
Prêts syndiqués ³	2 248	4 429	2 811	2 190	2 142
TOTAL, DÉCAISSEMENTS AU TITRE D'INVESTISSEMENTS	12 602	14 382	12 075	11 094	12 113
Portefeuille d'engagements					
Nombre d'entreprises	2 005	2 006	2 033	2 011	1 948
Pour le compte d'IFC	55 015	51 994	50 402	51 735	49 617
Prêts syndiqués ⁴	16 047	16 550	15 330	15 258	13 633
TOTAL, PORTEFEUILLE D'ENGAGEMENTS	71 062	68 544	65 732	66 993	63 250
Financements à court terme					
Encours moyen	3 185	2 807	2 837	3 019	2 739
Services-conseil					
Dépenses au titre du programme de services-conseil	245,7	220,6	202,1	234,0	231,9
Pourcentage du programme consacré aux pays IDA ⁵	63 %	62 %	65 %	66 %	65 %

* Financements d'entités autres qu'IFC mis à la disposition de clients grâce à la participation directe de la Société à la mobilisation des ressources.

1. Comprennent les prêts B, les prêts parallèles et les prêts MCPP.
2. Financements provenant de tiers et affectés à des projets de partenariats public-privé grâce à l'intervention d'IFC en tant que conseiller principal auprès d'entités nationales et locales ou d'autres entités publiques.
3. Comprennent les prêts B, les prêts parallèles gérés par IFC et les prêts du programme MCPP.
4. Comprennent les prêts B, les participations à des prêts A, les cessions de participations structurées à des prêts A, les prêts parallèles gérés par IFC, les participations non financées aux risques et les prêts du programme MCPP.
5. Toutes les références faites dans ce rapport au pourcentage de dépenses de services-conseil consacrées aux pays IDA, aux États fragiles et aux pays touchés par un conflit excluent les projets à caractère mondial.

IV. ACTIVITES DE LA CRRH-UEMOA

IV.1 HISTORIQUE

La CRRH-UEMOA est l'un des fruits de la coopération engagée en 2005 par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) pour la mise en place d'un marché hypothécaire dans les pays de l'UEMOA.

Pour opérationnaliser ce projet de mise en place d'un marché hypothécaire régional avec comme premier point d'application la création d'une caisse régionale de refinancement hypothécaire, la BOAD a associé à l'étude sur l'architecture du marché hypothécaire régional, celle de la faisabilité d'une telle entité.

Au vu des conclusions de l'étude de faisabilité, la BOAD a structuré sur cette base un modèle de caisse régionale adaptée aux exigences du contexte régional UEMOA et a entrepris de le promouvoir à partir de janvier 2010 dans les pays de l'Union avec l'appui de la BCEAO.

Au terme de cette promotion, 29 banques de l'Union ont accepté de participer au projet et se sont jointes à la BOAD pour créer le 16 juillet 2010, à Cotonou, la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) avec un capital de 3 426 M FCFA. Depuis lors, l'actionnariat de la CRRH-UEMOA s'est élargi, portant à cinquante-cinq (55) le nombre de banques commerciales, deux institutions régionales de financement du développement (BOAD et BIDC), une institution continentale de promotion et de financement de l'habitat (Shelter Afrique) et la Société Financière Internationale (IFI), filiale de la Banque Mondiale chargée du financement du secteur privé. Le capital de la CRRH-UEMOA au 30 juin 2018 est de 9 144 M FCFA.

Le 10 mai 2012, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a consenti à la CRRH-UEMOA, le bénéfice d'une exonération de tous impôts et taxes sur ses emprunts obligataires et autres émissions de valeurs mobilières pendant dix (10) ans.

La CRRH-UEMOA a démarré ses activités opérationnelles en offrant à la souscription, le 16 juillet 2012, son premier emprunt obligataire, les obligations CRRH-UEMOA 6,10% 2012-2022, pour un montant de 10 milliards de FCFA. Très rapidement et très largement souscrite, cette première émission a été close en trois semaines à 12,5 milliards de FCFA. Elle a été suivie d'une seconde émission le 28 novembre 2012 d'un montant de 18,5 milliards de FCFA au même taux de 6,10% et une durée de 12 ans, les obligations CRRH-UEMOA 6,10% 2012-2024. Cette seconde émission a été close le 15 janvier 2013 pour un montant de 19,1 milliards de FCFA.

Depuis lors, la CRRH-UEMOA a émis un total de sept (7) emprunts permettant de mobiliser, en cinq années d'activités, 132 milliards de FCFA pour le financement de 34 banques et 55 opérations, couvrant les 8 pays de l'UEMOA.

IV.2 INDICATEURS CLÉS

IV.2.1 Domaines d'intervention de la CRRH-UEMOA

Les interventions de la CRRH-UEMOA sont au bénéfice de ses actionnaires et visent exclusivement le refinancement de prêts au logement consentis par ceux-ci.

Elle a émis au total sept (7) émissions obligataires pour un montant de 132,16 milliards de FCFA qui ont permis de refinancer trente-quatre (34) banques couvrant huit (8) pays membres de l'UEMOA.

Par ailleurs, la CRRH-UEMOA a démarré en 2017, les refinancements de prêts à l'habitat sur ressources concessionnelles en faveur de ménages à faibles revenus. Ces refinancements sur ressources concessionnelles d'un montant de 26 milliards de FCFA portent le montant total des interventions de la CRRH-UEMOA toutes ressources confondues à 158 milliards de FCFA.

IV.2.2 Formes d'intervention de la CRRH-UEMOA

La CRRH-UEMOA intervient en refinançant, au moyen d'emprunts obligataires sur le marché financier régional et de ressources mobilisées auprès des partenaires au développement, les prêts au logement consentis par ses actionnaires.

IV.3 GESTION ET ORGANISATION INTERNE DE LA CRRH-UEMOA

IV.3.1 Gestion de la CRRH-UEMOA

Afin d'alléger les charges de fonctionnement de la CRRH-UEMOA au démarrage, la BOAD a apporté un appui à la CRRH-UEMOA durant ses premières années. Ainsi, aux termes d'une convention de mise à disposition de facilités signée en novembre 2010 et renouvelée en novembre 2012 et janvier 2016, la CRRH-UEMOA et la BOAD ont conclu notamment que :

- la BOAD met à la disposition de la CRRH-UEMOA :
 - des locaux ;
 - du personnel de direction dont un Directeur Général et un Directeur des Opérations.
- la BOAD fait assurer par le personnel mis à disposition, l'ensemble des diligences appropriées au démarrage et au fonctionnement normal de la CRRH-UEMOA en particulier les procédures financières, administratives, juridiques et informatiques.

La CRRH-UEMOA paye un loyer pour les locaux qu'elle occupe et assure depuis janvier 2016, les frais liés au personnel mis à disposition.

En outre, l'ensemble des procédures financières, administratives, juridiques et informatiques a été mis en place au moyen d'un concours non remboursable de l'Agence Française de Développement (AFD), avec l'appui de la BOAD.

IV.3.2 ORGANISATION DE LA CRRH-UEMOA

Le schéma organisationnel de la CRRH-UEMOA repose sur le principe de la célérité des opérations de refinancement ainsi que des prises de décision. La structure organisationnelle de la CRRH-UEMOA comprend, outre l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration, le Comité des Engagements, un Comité d'Audit, le Directeur Général, et un Directeur des Opérations mis à disposition par la BOAD, un Auditeur et un Contrôleur interne, un Chef du Service Budget et de la Comptabilité, et un Juriste.

IV.3.2.1 Les Assemblées Générales

L'Assemblée Générale des actionnaires de la CRRH-UEMOA est constituée de cinquante-neuf (59) actionnaires (lire en page 18), dont quatre (4) institutions sous-régionales, régionales et internationales, et cinquante-cinq (55) banques commerciales inscrites sur la liste des banques et établissements financiers de l'UEMOA.

Les Assemblées Générales des actionnaires de la CRRH-UEMOA sont convoquées par le Conseil d'Administration et exercent leurs prérogatives conformément aux articles 26 à 35 des Statuts et aux articles 546 et suivants de l'Acte uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et aux GIE.

IV.3.2.2 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA, est composé de onze (11) administrateurs dont sept (7) personnes morales et trois (3) personnes physiques dont l'une en préside les réunions (Voir Annexe 3). Conformément à l'article 17 des Statuts de la CRRH-UEMOA, il se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son Président. Il exerce ses pouvoirs dans le respect des articles 414 et suivants de l'Acte uniforme portant Sociétés Commerciales et GIE.

IV.3.2.3 Le Comité des Engagements

Par Décision n°001/06-2011 en date du 23 juin 2011, le Conseil d'Administration a créé un Comité des Engagements au sein de la CRRH-UEMOA. Il est composé d'actionnaires ou de représentants d'actionnaires et du Directeur Général qui en assure la présidence (Voir Annexe 4). Le Comité des Engagements a pour missions la formulation d'avis et de recommandations au Conseil d'Administration concernant les conditions de :

- agrément et de refinancement des banques emprunteuses ;
- éligibilité des créances ;
- couverture des prêts de refinancement ;
- couverture des risques directs ou indirects de la CRRH-UEMOA.

Par décision n°16/05-2015 en date du 11 mai 2015, le Conseil d'Administration a délégué tous pouvoirs au Comité des Engagements à l'effet de statuer et d'approuver les refinancements des banques actionnaires.

Le Comité des Engagements peut être saisi de tous autres dossiers relatifs à son objet par le Conseil d'Administration ou le Directeur Général s'il l'estime nécessaire. Il rend compte de ses délibérations au Conseil d'Administration.

IV.3.2.4 Le Comité d'Audit

Par Décision n°07/12-2013/CA/CRRH-UEMOA en date du 18 décembre 2013, le Conseil d'Administration a créé un Comité d'Audit au sein de la CRRH-UEMOA. Il est composé d'actionnaires ou de représentants d'actionnaires (Voir Annexe 5). Le Comité d'Audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit assure le suivi des processus qui concourent à l'établissement des comptes et apprécie la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives.

Le Comité peut être saisi de tous autres dossiers relatifs à son objet par le Conseil d'Administration s'il l'estime nécessaire. Il rend compte de ses délibérations au Conseil d'Administration.

IV.3.2.5 La Direction Générale

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la CRRH-UEMOA et pour la représenter dans ses rapports avec les tiers. Il a autorité sur l'ensemble des services de la CRRH-UEMOA.

Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises à ce titre par la réglementation.

Il assure la gestion des opérations financières et de la communication avec l'assistance de la Direction des Opérations et du Responsable du Budget et de la Comptabilité.

La Direction Générale de la CRRH-UEMOA est assurée par Monsieur Christian N. D. AGOSSA, ex Conseiller Financier du Président de la BOAD et cumulant plus de vingt (20) ans d'expérience au sein de la BOAD.

IV.3.2.6 La Direction des Opérations

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur des Opérations procède à la collecte des besoins de refinancement des banques actionnaires et élabore les notes d'analyse des requêtes de refinancement qu'il soumet au Directeur Général en vue de leur examen par le Comité des Engagements. Il assure l'exécution des opérations de refinancement retenues par ledit Comité.

La Direction des Opérations est chargée également de l'évaluation des reportings périodiques et assure les missions de supervision de portefeuille auprès des banques refinancées.

IV.3.2.7 Le Service de l'Audit et du Contrôle interne

Le Service de l'Audit et du Contrôle interne a en charge le contrôle de la conformité des opérations de la CRRH-UEMOA aux lois et règlements, le contrôle interne de l'organisation, des procédures et du respect des normes et usages professionnels et déontologiques, l'application des instructions, orientations et procédures fixées par la Direction Générale et le contrôle du bon fonctionnement des procédures internes et de la maîtrise des risques.

IV.3.2.8 Le Service Budget et Comptabilité

Le Service Budget et Comptabilité est chargé de la production des états financiers et comptables, la définition du budget et la gestion des ressources financières, du contrôle des charges d'exploitation.

La présentation des responsables de la CRRH-UEMOA ainsi qu'un résumé de leur profil et expérience professionnelle figurent en annexe 2.

La CRRH-UEMOA a recours à l'appui de prestataires externes en tant que de nécessité pour couvrir certaines exigences ponctuelles notamment la communication.

IV.3.2.9 Le Service Juridique

Le Service Juridique est chargé de veiller à la sécurisation juridique des opérations de refinancement acceptées par la CRRH-UEMOA à travers la formalisation des contrats et des garanties. Il conseille le Directeur Général dans la couverture juridique des opérations quotidiennes de la CRRH-UEMOA quelle qu'en soit la nature et assure le secrétariat des organes de décision de la CRRH-UEMOA (Conseil d'administration, Assemblées générales, Comité des Engagements etc..).

V. SITUATION FINANCIERE DE LA CRRH-UEMOA

V.1 LES COMPTES D'EXPLOITATION DE LA CRRH-UEMOA

Les comptes d'exploitation certifiés de la CRRH-UEMOA sur les années 2015, 2016, 2017 et au 30 juin 2018, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6. Comptes d'Exploitation historiques du 31/12/2015 au 30/06/2018 en M FCFA.

Libellés	2015	2016	2017	30 - Juin-18
Produits d'exploitation	4 707	5 449	8 782	4 477
Charges d'exploitation	3 926	4 599	6 608	3 685
Produit net bancaire	781	850	2 174	792
Produits généraux	90	-		
Frais de personnel	137	410	452	289
Autres frais généraux	325	266	316	135
Résultat brut d'exploitation	409	174	1 406	368
Dotations aux amortissements et provisions/immobilisations	32	45	67	13
Marge de couverture s/risques	377	129	1 339	355
Reprise de provisions et récupération sur créances amorties	-	-	-	-
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	-	-	-	-
Dotations provisions pour risques bancaires généraux	-	-	-	-
Résultat d'exploitation	377	129	1 339	355
Autres produits	6	10	10	
Autres charges	1	-		1
Résultat avant impôt	382	139	1 349	354
Impôt sur le BIC	-	-		
Résultat net	382	139	1 349	354

a. Commentaires du compte de résultat au 31 décembre 2017

Les produits d'exploitation bancaire d'un montant de 8 782 M FCFA au 31 décembre 2017 sont constitués des intérêts perçus sur le placement des ressources, des intérêts courus et non échus des refinancements. Le détail de ce poste se présente comme suit :

- le placement des ressources de la CRRH-UEMOA, notamment les fonds propres et les ressources concessionnelles mobilisées auprès de partenaires au développement et en attente d'utilisation pour le refinancement des banques a généré au 31 décembre 2017 des intérêts de 2 288 M FCFA et de 464 M FCFA sur la rémunération des comptes créditeurs de la CRRH-UEMOA.
- les intérêts acquis sur les prêts aux établissements de crédit de 4 925 M FCFA au 31 décembre 2017, sont la traduction comptable de la prise en compte des intérêts courus non échus que portent les refinancements consentis. Ces intérêts sont inscrits pour un même montant dans un compte miroir en charges d'exploitation bancaires, les intérêts dus sur obligations et titres assimilés dans la rubrique intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre.
- les intérêts acquis sur les prêts subordonnés placés auprès des banques refinancées évalués à 333 M FCFA au 31 décembre 2017, sont également inscrits dans un compte miroir en charges de même montant, le compte de charges sur emprunts subordonnés.

Les charges d'exploitation bancaires sont constituées des frais bancaires, des intérêts courus et non échus des sept (7) emprunts obligataires, des ressources concessionnelles mobilisées ainsi que des emprunts subordonnés.

Les autres produits sont constitués des quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, les frais du personnel de la CRRH-UEMOA se sont établis à 452 M FCFA.

Les frais généraux comprennent entre autres i) les honoraires payés ou dus aux Commissaires aux comptes au titre de leur mission de certification des comptes, à l'Agence de notation, ii) les coûts des missions réalisées du 01 janvier au 31 décembre 2017, les frais d'organisation du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales de mars, juin, novembre 2017 et janvier 2018.

Les dotations aux amortissements concernent notamment les logiciels et matériels informatiques amortis sur trois (3) ans, le mobilier et matériel bureautique ainsi que le matériel de transport amorti sur cinq (5) ans.

Au bénéfice de l'Accord de siège dont elle jouit auprès de l'Etat Togolais, la CRRH-UEMOA est exonérée de l'impôt sur les BIC.

Le résultat net de l'exercice 2017 s'est établi à 1 348 M FCFA contre un résultat excédentaire de 139 M FCFA en 2016, soit une hausse de 869% qui s'explique essentiellement par la hausse de son niveau d'activité en 2017 de 17% par rapport à 2016 et des revenus de placement de 262% en 2017.

b. Commentaires du compte de résultat au 30 juin 2018

Les produits d'exploitation bancaire d'un montant de 4 477 M FCFA au 30 juin 2018 sont constitués des intérêts perçus sur le placement des ressources, des intérêts courus et non échus des refinancements. Le détail de ce poste se présente comme suit :

- le placement des ressources de la CRRH-UEMOA, notamment les fonds propres et les ressources concessionnelles mobilisées auprès de partenaires au développement et en attente d'utilisation pour le refinancement des banques a généré au 30 juin 2018 des intérêts de 791 M FCFA et de 214 M FCFA sur la rémunération des comptes créditeurs de la CRRH-UEMOA.
- les intérêts acquis sur les prêts aux établissements de crédit de 3 117 M FCFA au 30 juin 2018, sont la traduction comptable de la prise en compte des intérêts courus non échus que portent les refinancements consentis. Ces intérêts sont inscrits pour un même montant dans un compte miroir en charges d'exploitation bancaires, les intérêts dus sur obligations et titres assimilés dans la rubrique intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre.
- les intérêts acquis sur les prêts subordonnés placés auprès des banques refinancées évalués à 200 M FCFA au 30 juin 2018, sont également inscrits dans un compte miroir en charges de même montant, le compte de charges sur emprunts subordonnés.

les intérêts acquis pour prévenir un risque de change de parité Euro / FCFA, 137 M FCFA sur ressources mobilisées auprès de partenaires au développement.

Les charges d'exploitation bancaires sont constituées des frais bancaires, des intérêts courus et non échus des sept (7) emprunts obligataires, des ressources concessionnelles mobilisées ainsi que des emprunts subordonnés.

Les autres produits sont constitués des quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat au 30 juin 2018.

Au 30 juin 2018, les frais du personnel de la CRRH-UEMOA se sont établis à 289 M FCFA.

Les frais généraux comprennent entre autres i) les honoraires payés ou dus aux Commissaires aux comptes au titre de leur mission de certification des comptes, à l'Agence de notation, ii) les coûts des missions réalisées du 01 janvier au 30 juin 2018, les frais d'organisation du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales de mars, avril et juin 2018.

Les dotations aux amortissements concernent notamment les logiciels et matériels informatiques amortis sur trois (3) ans, le mobilier et matériel bureautique ainsi que le matériel de transport amorti sur cinq (5) ans.

Au bénéfice de l'Accord de siège dont elle jouit auprès de l'Etat Togolais, la CRRH-UEMOA est exonérée de l'impôt sur les BIC.

Le soutien dont la CRRH-UEMOA a bénéficié de la part des partenaires au développement et de la BOAD, sponsor de cette initiative, a contribué aux résultats positifs obtenus par l'institution depuis sa création. De façon spécifique, la BOAD a assuré, entre autres, et jusqu'en décembre 2015, la rémunération des cadres de direction mis à la disposition de la CRRH-UEMOA et continue de lui apporter l'assistance de ses services techniques. L'Agence Française du Développement, a financé la mise en place des outils de gestion et de fonctionnement de la CRRH-UEMOA, ainsi que certaines initiatives concourant à sa construction institutionnelle (notation, étude d'adaptation aux normes Bale 2/3).

La BOAD continue d'apporter à la CRRH-UEMOA, l'assistance de ses services techniques.

Au 30 juin 2018, l'exploitation est bénéficiaire de 354 M FCFA. Les comptes au 30 juin 2018, ont été établis suivant le principe d'indépendance des exercices habituellement appliqué pour les arrêtés de fin d'exercice. Ainsi, les charges habituellement comptabilisées en fin d'exercice ont été imputées pour moitié de leurs valeurs à l'arrêté du 30 juin 2018 pour respecter le principe de séparation des périodes d'arrêté. Cette méthode de traitement de l'information comptable permet de donner une image plus fidèle des comptes semestriels de la CRRH-UEMOA.

V.2 LE BILAN DE LA CRRH-UEMOA

Les bilans certifiés de la CRRH-UEMOA sur les années 2015, 2016, 2017 et au 30 juin 2018 se présentent comme suit (en M FCFA) :

Tableau 7. Bilans historiques du 31/12/2015 au 30/06/2018 en M FCFA

Exercice	2015	2016	2017	30-JUIN-18
ACTIF				
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	84 982	129 469	159 570	154 042
Créances sur la clientèle		0		
Opérations sur titres et opérations diverses	18 295	17 567	6 434	4 627
Valeurs immobilisées	63	79	45	40
TOTAL ACTIF	103 340	147 115	166 048	158 708
PASSIF				
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires		26 238	26 238	26 590
Dettes à l'égard de la clientèle				
Dettes représentées par un titre	72 330	86 372	102 183	93 960
Opérations sur titres et opérations diverses	19 432	19 060	18 926	6 681
Provisions, fonds propres et assimilés	11 578	15 445	18 702	31 478
Emprunts subordonnés	4 153	5 222	7 084	18 793
Subventions d'investissements	0	0		
Fonds affectés	0	0	47	168
Provisions pour risques et charges	0	0		
FRBG	0	0		
Primes liées au capital	142	258	258	452
Réserves	160	237	264	534
Capital	5 832	8 375	8 375	9 144
Report à nouveau	909	1 214	1 325	2 033
Résultat de l'exercice	382	139	1 348	354
TOTAL PASSIF	103 340	147 115	166 048	158 708
HORS BILAN				
Engagements données				
Engagements de financements reçus			76 091	64 382
Engagements de garantie reçus	40 696	47 787	83 920	80 560

• Analyse du total Bilan de la CRRH-UEMOA

Au 31 décembre 2015, le total bilan s'établit à 103 340 M FCFA dont 70 175 M FCFA au titre des encours des refinancements octroyés aux banques, du solde des DAT constitués auprès des banques refinancées pour un montant de 12 632 M FCFA. Au 31 décembre 2016, le total bilan ressort à 147 115 M FCFA dont 84 427 M FCFA au titre des encours des refinancements octroyés aux banques depuis 2012, du solde des DAT constitués auprès des banques refinancées pour un montant de 39 687 M FCFA. Au 31 décembre 2017, le total bilan ressort à 166 048 M FCFA dont 112 567 M FCFA au titre des encours des refinancements octroyés aux banques depuis 2012, du solde des DAT constitués auprès des banques refinancées pour un montant de 32 936 M FCFA.

Au 30 juin 2018, le total bilan est passé de 166 048 M FCFA au 31 décembre 2017 à 158 709 M FCFA, soit une diminution de 4,41 %, qui se justifie d'une part par le remboursement des échéances des emprunts obligataires contractés par appel public à l'épargne et d'autre part par l'apurement des comptes d'attente actif et passif ayant servi à l'enregistrement de la septième opération de refinancement.

• Analyse des éléments de l'ACTIF de la CRRH-UEMOA

- Les opérations sur titres et opérations diverses

Les refinancements en 2015, 2016 et 2017 effectués en fin d'année ont connu des glissements dans la collecte des fonds auprès des souscripteurs. Les montants non encore reçus en fin d'exercice et encaissés au début de l'exercice suivant sont passés dans un compte d'attente actif constituant l'essentiel du poste opérations sur titres et opérations diverses.

Ainsi, au 31 décembre 2015, les opérations sur titres et opérations diverses ressortent à 18 295 M FCFA contre 3 604 M FCFA au 31 décembre 2014, soit un écart de 14 691 M FCFA qui s'explique essentiellement par une baisse du montant des créances rattachées de 10% qui passe de 923 FCFA à 827 M FCFA, imputable aux remboursements effectués et venant en diminution du montant du capital restant dû sur les refinancements, par le reliquat du montant des souscriptions de la cinquième émission d'un montant de 16 375 FCFA attendu le 31.12.2015 et effectivement mis à la disposition de la CRRH-UEMOA en janvier 2016.

Au 31 décembre 2016, les opérations sur titres et opérations diverses ressortent à 17 567 FCFA contre 18 295 M FCFA au 31/12/2015, soit un écart de 728 FCFA qui s'explique essentiellement par le reliquat du montant des souscriptions de la sixième émission d'un montant de 13 797 M FCFA encore attendu au 31.12.2016 et effectivement mis à la disposition de la CRRH-UEMOA en janvier 2017.

Au 31 décembre 2017, les opérations sur titres et opérations diverses ressortent à 6 434 M FCFA contre 17 567 M FCFA au 31/12/2016, soit un écart de 11 133 M FCFA qui s'explique essentiellement par le reliquat du montant des souscriptions de la sixième émission d'un montant de 13 797 M FCFA encore attendu au 31.12.2016 et effectivement mis à la disposition de la CRRH-UEMOA en janvier 2017. Au 31.12.2016, les sommes attendues étaient de 13 797 M FCFA.

Au 30 juin 2018, les opérations sur titres et opérations diverses ressortent à 4 627 M FCFA essentiellement constituées des intérêts courus non échus des refinancements d'un montant de 2 901 M FCFA, des produits à recevoir d'un montant de 1 307 M FCFA et des charges constatées d'avances de 16 M FCFA.

- Les valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées se composent essentiellement des logiciels comptables et de gestion des opérations, du matériel informatique, bureautique et de transport.

• Analyse des éléments du PASSIF de la CRRH-UEMOA

Au 31 décembre 2015, le passif est constitué de l'encours des dettes représentées par cinq (05) titres (72 330 M FCFA), des fonds propres entièrement libérés, du résultat de l'exercice 2015 de 382 M FCFA, des emprunts subordonnés (4 153 M FCFA), du report à nouveau positif de 909 M FCFA, des réserves légales et spéciales ainsi que la prime d'émission sur les prises de participation. Les opérations diverses couvrent les dettes rattachées à l'emprunt obligataire (intérêts courus non échus), les dettes fournisseurs ainsi que l'avance de trésorerie du montant de l'échéance due par la CRRH-UEMOA au 17.01.2016 de 1 261 M FCFA.

Au 31 décembre 2016, le passif est constitué de l'encours des dettes interbancaires (26 238 M FCFA), des dettes représentées par six (06) obligations (86 372 M FCFA), des fonds propres entièrement libérés, du résultat de 2016 de 139 M FCFA, des emprunts subordonnés (7084 M FCFA), du report à nouveau positif de 1 325 M FCFA, des réserves légales et spéciales ainsi que la prime d'émission. Les opérations sur titres et opérations diverses couvrent les dettes rattachées à l'emprunt obligataire (intérêts courus non échus), les dettes fournisseurs ainsi que l'avance de trésorerie du montant de l'échéance du 17 janvier 2018.

Au 31 décembre 2017, le passif est constitué de l'encours des dettes interbancaires (26 238 M FCFA), des dettes représentées par sept (07) obligations (102 183 M FCFA), des fonds propres entièrement libérés, du résultat de 2017 de 1 348 M FCFA, des emprunts subordonnés (5 222 M FCFA), du report à nouveau positif de 1 214 M FCFA, des réserves légales et spéciales ainsi que la prime d'émission. Les opérations sur titres et opérations diverses couvrent les dettes rattachées à l'emprunt obligataire (intérêts courus non échus), les dettes fournisseurs ainsi que l'avance de trésorerie du montant de l'échéance du au 17 janvier 2017.

Au 30 juin 2018, le passif est composé de l'encours des dettes représentées par sept (07) titres (93 960 M FCFA), du capital de 9 144 M FCFA, du résultat au 30 juin 2018 de 354M FCFA, des emprunts subordonnés (18 793 M FCFA), du report à nouveau positif de 2 033 M FCFA, des réserves légales et spéciales ainsi que la prime d'émission. Les opérations diverses couvrent les dettes rattachées à l'emprunt obligataire (intérêts courus non échus) et des dettes fournisseurs.

La CRRH-UEMOA présente par conséquent une situation financière saine et équilibrée.

La présentation détaillée du compte d'exploitation et du bilan figure en annexes 7 et 8.

• Analyse des engagements HORS-BILAN de la CRRH-UEMOA

Au 31 décembre 2017, les portefeuilles reçus des banques refinancées étaient de 83 920 M FCFA assurant un taux de couverture de 90 % des refinancements. Ces portefeuilles sont inscrits au RCCM à hauteur de 74% contre 56% en 2016, soit une amélioration de 18%.

Aussi, la CRRH-UEMOA a obtenu de la Banque mondiale un engagement de financement de 76 091 M FCFA au titre du projet de promotion de l'habitat abordable dans l'UEMOA.

V.3 RAPPORTS DE CONTRÔLE EXTERNE

La CRRH-UEMOA, comme tout établissement de crédit de la zone UMOA, est soumise au contrôle et à la supervision de la Commission Bancaire de l'UMOA. Les recommandations de la dernière mission de vérification de la Commission Bancaire ont été mises en œuvre à plus de 97%.

Par ailleurs, les actionnaires ont confié à deux Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA, l'audit externe des comptes et le suivi de la gestion des mandataires.

L'exécution des recommandations des commissaires aux comptes au titre des missions annuelles de contrôle fait l'objet d'un suivi régulier du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration.

V.3.1 Commission Bancaire de l'UMOA

La CRRH-UEMOA a fait l'objet d'une mission de vérification de la Commission Bancaire du 17.03 au 18.04.2014. Les conclusions de la mission mentionnent notamment que : « *Aucun défaut de paiement n'ayant été enregistré dans les concours octroyés aux banques, les travaux de révision des risques au bilan n'ont donné lieu à aucun déclassement...les fonds propres de base et fonds propres effectifs sont ressortis positifs respectivement à 5 804 M FCFA et 8 418 M FCFA. Ils permettent le respect des normes qui leur sont liées. L'Etablissement est également en conformité vis-à-vis des autres normes* ».

V.3.2 Commissariat aux comptes

Les rapports généraux et spéciaux des Commissaires aux comptes pour les exercices 2014 à 2017, sont présentés en annexe 9.

V.3.3 Notation

La CRRH-UEMOA a été notée pour la première fois en août 2015 par la société Bloomfield Investment Corporation. En Juin 2018, la note de la CRRH-UEMOA s'est encore améliorée, la portant à un petit pas de la référence majeure et encore inédite dans l'UMOA du AAA. La fiche de notation jointe en annexe 12 est résumée ci-dessous :

Catégorie de valeurs	Échelle de notation	Monnaie	Note 2018	Note 2017	Note 2016
Long Terme	Régionale	CFA	AA+ perspective Stable	AA perspective Stable	AA perspective Stable
Court Terme	Régionale	CFA	A1+ perspective Stable	A1+ perspective Stable	A1+ perspective Stable

« Sur le long terme : Qualité de crédit très élevée. Les facteurs de protection sont très forts. Les changements néfastes au niveau des affaires, des conditions économiques ou financières vont accroître les risques d'investissements, quoique de manière très peu significative.

Sur le court terme : Certitude de remboursement en temps opportun la plus élevée. Les liquidités à court terme, dont les facteurs internes d'exploitation et/ou l'accès aux sources alternatives de financement sont assurés, et la sécurité est tout juste en dessous de celle des bons du trésor sans risque. »

La note de la CRRH-UEMOA à long terme a connu une évolution en juin 2018, la note passe de AA avec des perspectives positives à AA+ avec des perspectives stables. Soit la meilleure note qui ait été obtenue à date par une institution émettrice sur le marché financier régional, et conforte ainsi sa signature comme l'une des plus sûres de l'Union.

Sur le court terme, elle a maintenu la note « A1+ avec perspective stable » identique à celle de l'année précédente. Elle confère aux titres émis par la CRRH-UEMOA, la qualité d'actifs quasiment sans risque.

Ces performances reflètent la qualité de l'exploitation de la CRRH-UEMOA, celle de la gestion de ses risques, ainsi que la force du soutien de son actionariat.

L'évolution de la notation de la CRRH-UEMOA depuis la 1^{ère} notation en 2015 est présentée en annexe 12.

VI. PERSPECTIVES ET PROJECTIONS FINANCIERES

La présentation faite ci-dessous inclut :

- les prévisions d'activités relatives à la nature et au volume des emplois et des ressources sur quinze (15) ans ;
- les moyens humains et matériels et leur évolution prévisionnelle sur quinze (15) ans ;
- les projections financières sur quinze (15) ans mettant en évidence la situation prévisionnelle de la CRRH-UEMOA au regard des règles de liquidité, de solvabilité et de structure financière en vigueur, ainsi que son plan de trésorerie.

VI.1 PRÉVISIONS D'ACTIVITÉS

L'année 2018 sera marquée par la poursuite du refinancement sur ressources concessionnelles en faveur des populations à revenus modestes aux côtés des traditionnels refinancements sur ressources du marché. En effet, après la mobilisation de ressources concessionnelles auprès de la KfW en 2016, le projet de mobilisation de ressources concessionnelles auprès de la Banque Mondiale promu par la CRRH-UEMOA depuis plusieurs années, avec le soutien de la BOAD s'est concrétisé avec la signature à Washington le 13 octobre 2017 des documents juridiques d'un concours global de 155 M de dollars équivalents Euros dont 130 M de dollars US de crédit IDA et un don IDA de 25 M de dollars US au titre de l'assistance technique. Ce concours d'une durée de trente (30) ans dont cinq (05) ans de différé est exclusivement réservé au refinancement des prêts au logement pour les populations à revenus modestes, tant par les banques que des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Le projet est présenté en annexe 14.

VI.1.1 Prévisions relatives aux Emprunts

Les emprunts faits par la CRRH-UEMOA ont pour objet exclusif le refinancement des banques actionnaires. Cette mobilisation de fonds se fait à travers des émissions d'emprunts obligataires. L'étude sur l'évaluation du marché hypothécaire a fait ressortir en 2007 un encours de créances hypothécaires estimé à 363 milliards FCFA et un potentiel estimé d'au moins 555 milliards FCFA. Avec une activité de 132 milliards de FCFA de 2012 à 2017, les projections d'émissions obligataires destinées au refinancement de banques actionnaires pour les douze prochaines années passeront de 25 milliards FCFA en 2017 à 100 milliards FCFA en 2029.

Ces montants tiennent compte également :

- de la capacité d'absorption des titres du marché obligataire de l'UEMOA ;
- de nouvelles orientations volontaristes des politiques publiques en faveur du financement du logement dans les pays de l'Union ;
- des initiatives de la CRRH-UEMOA pour la promotion de l'accès à la propriété des ménages à faibles revenus ;
- enfin, des capacités anticipées des banques actionnaires quant à leur contribution au développement de l'accès à la propriété dans l'Union.

Le programme prévisionnel des émissions d'emprunts obligataires de la CRRH-UEMOA est le suivant :

- 30 milliards FCFA en 2018 ;
- 35 milliards FCFA en 2019 ;
- 40 milliards FCFA en 2020 ;
- 45 milliards FCFA en 2021 ;
- 50 milliards en 2022 ;
- 80 milliards en 2023 ;
- 100 milliards FCFA en 2028, tenant compte de l'impact de la garantie hypothécaire, de l'amélioration de l'environnement institutionnel.

La durée des sept emprunts obligataires émis par la CRRH-UEMOA en août 2012, septembre 2013, décembre 2014, décembre 2015 et en novembre 2016 était de 10 ans et celle de novembre 2012 et de novembre 2017 de 12 ans. Pour le présent emprunt, conformément à sa vocation consistant à rechercher pour ses actionnaires des ressources longues pour le financement de l'habitat et aux besoins exprimés par les banques candidates au refinancement, et conformément à la demande exprimée par ses banques actionnaires, la durée recherchée sera de 12 ans pour la première tranche de l'emprunt d'un montant de 25 000 000 000 FCFA et de 15 ans pour la seconde tranche d'un montant de 5 000 000 000 FCFA.

La CRRH-UEMOA travaillera à une extension progressive de la maturité de ses emprunts futurs avec pour objectif, des échéances de 15 ans voire plus pour faciliter l'allongement concomitant de la durée des prêts primaires faits aux acquéreurs et admissibles à ses refinancements.

La huitième opération est constituée de deux tranches, l'une de 25 milliards F CFA portant un taux de 5,95% sur une maturité de douze (12) ans et l'autre de 5 milliards FCFA portant un taux de 6,05% sur une maturité de quinze (15) ans.

Les caractéristiques des précédentes émissions figurent dans le tableau ci-dessous :

	Intitulés	Date	FCFA	Taux d'intérêt	Maturité
1	CRRH-UEMOA 6,10% 2012 - 2022	16/07/2012	12 500 000 000	6,10%	10 ans
2	CRRH-UEMOA 6,10% 2012 - 2024	28/11/2012	19 161 500 000	6,10%	12 ans
3	CRRH-UEMOA 6% 2013 - 2023	16/09/2013	20 200 600 000	6,00%	10 ans
4	CRRH-UEMOA 6% 2014 - 2024	01/12/2014	15 500 000 000	6,00%	10 ans
5	CRRH-UEMOA 5,850% 2015 - 2025	15/12/2015	18 300 000 000	5,85%	10 ans
6	CRRH-UEMOA 5,85% 2016 - 2026	23/11/2016	21 373 860 000	5,85%	10 ans
7	CRRH-UEMOA 5,95% 2017 - 2029	04/10/2017	25 126 140 000	5,95%	12 ans
TOTAL			132 162 100 000		

VI.1.2 Prévisions de mobilisation de ressources concessionnelles

Avec la mobilisation effective en 2016 et 2017 de ressources concessionnelles auprès de partenaires au développement pour le financement du logement social, la CRRH-UEMOA poursuivra en 2018 le refinancement de prêts concessionnels à l'habitat en faveur de populations à revenus modestes de l'UEMOA. Les prévisions de refinancement de prêts concessionnels pour l'habitat en faveur des ménages à revenus modestes évolueront de 25 milliards de FCFA en 2018, à 28 milliards de FCFA en 2019.

VI.1.3 VI.1.3. Prévisions de mobilisation de ressources sur quinze ans

Sur la base d'un remboursement par annuité constante des emprunts, l'encours total des ressources mobilisées par la CRRH-UEMOA sur ses quinze (15) prochaines années d'exploitation se présente comme suit (en Millions de FCFA) :

	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Emprunts obligataires	100 198	117 719	137 824	160 596	185 701	213 556	270 162	324 787
Ressources concessionnelles	24 619	49 245	75 282	85 012	97 868	95 098	92 328	89 559
Encours total	124 817	166 965	213 106	245 608	283 569	308 654	362 490	414 345

	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033
Emprunts obligataires	377 763	429 365	479 904	547 244	610 583	672 017	731 533	787 050	838 567
Ressources concessionnelles	86 246	102 446	99 049	95 109	90 489	85 870	81 250	76 630	72 011
Encours total	464 008	531 811	578 953	642 353	701 072	757 886	812 783	863 680	910 578

Tableau 8. Plan de mobilisation des ressources au cours des quinze (15) prochaines années

	0	0	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Emprunt 2012	0	31 662	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	31 662	29 613	26 766	23 919	21 072	18 225	15 378	12 531	9 684	6 837
Emprunt 2013	0	20 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	20 200	18 180	16 160	14 140	12 120	10 100	8 080	6 060	4 040
Emprunt 2014	0	15 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	15 500	13 950	12 400	10 850	9 300	7 750	6 200	4 650
Emprunt 2015	0	18 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	18 300	16 470	14 640	12 810	10 980	9 150	7 320
Emprunt 2016	0	21 374	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	21 374	19 236	17 099	14 962	12 824	10 687
Emprunt 2017	0	25 126	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	25 126	23 032	20 938	18 845	16 751
Emprunt 2018	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	25 000	22 917	20 833	18 750
Emprunt 2018	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	5 000	4 667	4 333	4 000
Emprunt 2019	0	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	35 000	32 667	30 333
Emprunt 2020	0	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000	37 333
Emprunt 2021	0	45 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000
Emprunt 2022	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2023	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2024	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2025	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2026	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2027	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2028	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2029	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2030	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2031	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2032	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2033	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts annuels			0	1 550	2 945	3 557	3 704	4 990	5 834	6 547	7 986	9 243
Remboursements annuels			0	2 049	4 867	6 417	8 247	10 384	12 478	14 895	17 228	19 895
Capital restant dû			31 662	49 813	60 446	72 329	85 456	100 198	117 719	137 824	160 596	185 701

Tableau 8. Plan de mobilisation des ressources au cours des quinze (15) prochaines années

	0	0	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033
Emprunt 2012	0	31 662	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	3 990	2 393	797	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2013	0	20 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	2 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2014	0	15 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	3 100	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2015	0	18 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	5 490	3 660	1 830	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2016	0	21 374	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	8 550	6 412	4 275	2 137	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt 2017	0	25 126	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	14 657	12 563	10 469	8 375	6 282	4 188	2 094	0	0	0	0	0
Emprunt 2018	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	16 667	14 583	12 500	10 417	8 333	6 250	4 167	2 083	0	0	0	0
Emprunt 2018	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	3 667	3 333	3 000	2 667	2 333	2 000	1 667	1 333	1 000	667	333	0
Emprunt 2019	0	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	28 000	25 667	23 333	21 000	18 667	16 333	14 000	11 667	9 333	7 000	4 667	2 333
Emprunt 2020	0	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	34 667	32 000	29 333	26 667	24 000	21 333	18 667	16 000	13 333	10 667	8 000	5 333
Emprunt 2021	0	45 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	42 750	40 500	38 250	36 000	33 750	31 500	29 250	27 000	24 750	22 500	20 250	18 000
Emprunt 2022	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	50 000	47 500	45 000	42 500	40 000	37 500	35 000	32 500	30 000	27 500	25 000	22 500
Emprunt 2023	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	80 000	76 000	72 000	68 000	64 000	60 000	56 000	52 000	48 000	44 000	40 000
Emprunt 2024	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	80 000	76 000	72 000	68 000	64 000	60 000	56 000	52 000	48 000	44 000
Emprunt 2025	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	80 000	76 000	72 000	68 000	64 000	60 000	56 000	52 000	48 000
Emprunt 2026	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	80 000	76 800	73 600	70 400	67 200	64 000	60 800	57 600
Emprunt 2027	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	80 000	76 800	73 600	70 400	67 200	64 000	60 800
Emprunt 2028	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	100 000	96 000	92 000	88 000	84 000	80 000
Emprunt 2029	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	96 000	92 000	88 000	84 000
Emprunt 2030	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	96 000	92 000	88 000
Emprunt 2031	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	96 000	92 000
Emprunt 2032	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	96 000
Emprunt 2033	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
Intérêts annuels			10 663	12 257	15 527	18 651	21 707	24 705	28 768	32 597	36 224	39 741	43 116	46 258
Remboursements annuels			22 145	23 395	25 375	26 228	24 398	22 261	22 261	22 261	20 167	18 083	18 083	18 083
Capital restant dû			213 556	270 612	324 787	377 763	429 365	479 904	547 244	610 583	672 017	731 533	787 050	838 567

VI.1.4 Le refinancement des banques

Les ressources ci-dessus mobilisées seront rétrocédées aux banques actionnaires désireuses de se faire refinancer sous forme de prêts destinés au refinancement de leurs créances hypothécaires.

Les refinancements effectués au moyen des ressources mobilisées sur le marché financier seront accordés par la CRRH-UEMOA aux mêmes conditions de taux et de durée et au même rythme que les emprunts obligataires obtenus sur le marché financier, aux coûts opératoires près (confection de prospectus, publicités, road show, commissions des SGI, frais de visa, etc.).

S'agissant des refinancements sur ressources concessionnelles, une marge faible sera prélevée par la CRRH-UEMOA en plus du coût de la ressource, pour couvrir les frais de mobilisation et de couverture des risques attachés.

VI.1.5 Prévisions d'activités sur quinze ans

Les prévisions d'octrois des prêts pour les quinze (15) prochaines années ainsi que les encours y relatifs se présentent comme suit (en Millions FCFA) :

Tableau 9. Evolution de l'activité mobilisation de fonds/refinancement au cours des quinze (15) prochaines années (en M FCFA)

	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Prévisions d'activités	37 245	55 827	63 125	40 000	465 625	50 000	80 000	80 000
Emprunts Obligataires	25 126	30 000	35 000	40 000	450 000	50 000	80 000	80 000
Ressources concessionnelles	12 119	25 827	28 125	-	15 625	-	-	-

	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033
Prévisions d'activités	80 000	80 000	80 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Emprunts Obligataires	80 000	80 000	80 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Ressources concessionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-

VI.1.6 Hypothèses relatives à l'exploitation de la CRRH-UEMOA

VI.1.6.1 Chiffre d'Affaires

Les placements (fonds propres et autres avances de trésorerie) porteront sur des titres à court et moyen terme et présentant un niveau de risque faible et un bon niveau de liquidité (bons du Trésor, obligations d'Etat, bons des établissements financiers, marché interbancaire). En dehors des augmentations de capital, le projet Banque Mondiale/UEMOA pour le refinancement de prêts concessionnels en faveur de populations à revenus modestes donnera lieu au renforcement des fonds propres de la CRRH-UEMOA par la mise en place d'un prêt subordonné pour accroître la capacité de mobilisation de ressources de l'Institution sur le marché financier.

Les revenus de la CRRH-UEMOA proviennent :

- i) du placement de ses fonds propres ;
- ii) des marges réalisées sur les prêts aux banques au titre du refinancement de leurs créances hypothécaires. En application du Plan Comptable Révisé de l'UMOA, la marge de refinancement est étalée sur la durée des refinancement à partir de 2018.

Sur ces bases, le chiffre d'affaires de la CRRH-UEMOA évoluera comme suit (en milliers de FCFA) :

	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Marges de refinancement	251 260	84 025	84 064	84 097	84 145	84 186	84 253	84 320
Dont Marge Flat Refinancement / Emprunts obligataires	251 260	45 105	45 134	45 168	45 205	45 247	45 313	45 380
Refinancement / Ressources concessionnelles	-	38 920	38 929	38 929	38 940	38 940	38 940	38 940
Refinancement	6 227 458	7 306 171	8 698 287	11 442 758	14 138 130	15 959 698	16 589 190	19 369 721
Produits de placement des fonds Propres	2 181 662	1 020 967	1 127 327	1 233 458	1 340 736	1 457 481	2 213 351	2 717 419
Total	8 660 380	8 411 163	9 909 678	12 760 313	15 563 011	17 501 365	18 886 794	22 171 459

	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033
Marges de refinancement	84 386	53 339	53 406	53 489	32 634	11 884	11 938	11 988	895
Dont Marge Flat Refinancement / Emprunts obligataires	45 447	45 513	45 580	45 663	24 808	4 058	4 113	4 163	875
Refinancement / Ressources concessionnelles	38 940	7 826	7 826	7 826	7 826	7 826	7 826	7 826	20
Refinancement	21 991 263	24 555 536	27 009 059	30 678 127	34 113 194	38 975 843	42 122 940	45 944 224	48 728 519
Produits de placement des fonds Propres	3 256 996	3 544 315	4 572 494	5 194 205	5 836 509	6 231 900	6 916 633	7 649 656	8 437 312
Total	25 332 646	28 153 190	31 634 959	35 925 820	39 982 337	45 219 626	49 051 511	53 605 868	57 166 726

VI.1.6.2 Charges d'exploitation

Les emprunts obligataires de la CRRH-UEMOA sur le marché financier ont pour but exclusif le refinancement de ses banques actionnaires. La CRRH-UEMOA ne supporte à ce titre, aucune charge, l'intégralité des intérêts et frais liés à ses interventions étant supportée par les banques actionnaires. De façon spécifique, les intérêts facturés à la CRRH-UEMOA pour le compte des investisseurs du marché financier correspondent exactement aux intérêts perçus par la CRRH-UEMOA auprès des banques actionnaires refinancées.

Les règles d'interventions de la CRRH-UEMOA prévoient également l'octroi à la CRRH-UEMOA par les banques actionnaires refinancées d'un prêt subordonné pour assurer en permanence l'adéquation des fonds propres aux exigences réglementaires. Ces prêts subordonnés arrêtés à 5% du montant du refinancement sont immédiatement replacés auprès de la banque actionnaire refinancée, aux mêmes conditions de taux et de durée de sorte à ne générer aucune charge ni pour la CRRH-UEMOA ni pour la banque actionnaire refinancée.

S'agissant des ressources concessionnelles mobilisées auprès des partenaires, elles servent au refinancement des prêts au logement octroyés par les banques en faveur des populations à revenus modestes à un taux d'intérêt permettant de couvrir le coût de la mobilisation desdites ressources, de leur gestion et de la couverture des risques qui leur sont liés.

Les charges de fonctionnement de la CRRH-UEMOA sont pour la plupart des charges fixes de fonctionnement, avec deux postes principaux, les charges de personnel et les services extérieurs. Elles passeront de 768 M FCFA en 2017 à 1 099 M FCFA en 2018 et 2 175 M FCFA en 2033.

VI.1.6.3 Les frais du personnel

Au titre de l'assistance qu'elle apporte à la CRRH-UEMOA au démarrage, la BOAD a détaché totalement des cadres de direction pour assurer la gestion de la CRRH-UEMOA. Les rémunérations de ce personnel entièrement supportées par la BOAD jusqu'en décembre 2015 sont prises en charge par la CRRH-UEMOA depuis janvier 2016.

Le personnel à la charge de la CRRH-UEMOA est ainsi passé d'un effectif de sept (7) en 2013 à quatorze (14) personnes en 2018. Les charges prévisionnelles de personnel évolueront de 684 M FCFA en 2018 à 1 312 M FCFA en 2033 en liaison avec le renforcement du personnel dû à l'accroissement du niveau d'activités et à la fin des facilités accordées par la BOAD.

VI.1.6.4 Les services extérieurs

Ils concernent les principaux postes ci-après : Achats, carburants et lubrifiants, loyers, frais de représentation, frais de formation, primes d'assurances maladie et d'assurance décès-accident-invalidité, la rémunération des intermédiaires (notaires, juristes, conseils, etc.), les honoraires des Commissaires aux Comptes, les frais de publicité et de relations publiques, les frais de mission opérationnelle et les frais de tenue des réunions des organes de gestion.

VI.2 RÉSULTATS PRÉVISIONNELS

Sur la base des données ci-dessus et des hypothèses relatives au calcul des charges et des produits, les comptes prévisionnels de la CRRH-UEMOA se présentent comme suit :

VI.2.1 Comptes d'exploitation prévisionnels

Sur la base des hypothèses ci-dessus, le résultat d'exploitation de la CRRH-UEMOA ressort bénéficiaire sur toute la période. Il évolue de 1 348 M FCFA en 2017 et à 677 M FCFA en 2018 et 8 682 M FCFA en 2033. L'accroissement du résultat net s'explique par le renforcement des revenus de placement des fonds propres consécutif aux augmentations de capital ainsi qu'aux ressources mobilisées auprès de partenaires, et à l'amélioration du niveau d'activités, imputable au démarrage du refinancement de prêts au logement en faveur de populations à revenus modestes.

Tableau 10. Comptes d'exploitation prévisionnels en milliers de FCFA

Libellés	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Produits d'exploitation	8 781 571	8 411 163	9 948 555	12 832 491	15 683 058	17 663 037	19 115 065	22 466 331
Marge sur prêt	372 451	84 025	122 941	156 275	204 191	245 858	312 525	379 191
Placement Fonds propres	2 181 662	1 020 967	1 127 327	1 233 458	1 340 736	1 457 481	2 213 351	2 717 419
Intérêts perçus sur les banques refinancées	6 227 458	7 306 171	8 698 287	11 442 758	14 138 130	15 959 698	16 589 190	19 369 721
Charges d'exploitation	6 607 641	6 588 293	8 052 266	10 397 604	13 011 436	14 875 053	13 737 790	16 921 333
Divers frais bancaires	5 576	6 000	6 300	6 615	6 946	7 293	7 658	8 041
Intérêts versés aux souscripteurs des obligations	6 602 065	6 582 293	8 045 966	10 390 989	13 004 490	14 867 760	13 730 133	16 913 293
Produit net bancaire	2 173 930	1 822 870	1 896 289	2 434 887	2 671 622	2 787 984	5 377 275	5 544 998
Produits généraux								
Frais de personnel	451 556	683 808	690 929	715 948	741 928	766 919	805 265	845 528
Autres frais généraux	316 488	415 411	436 181	457 990	480 890	504 934	530 181	556 690
Résultat brut d'exploitation	1 405 886	723 651	769 179	1 260 949	1 448 804	1 516 131	4 041 829	4 142 780
Dotations aux amortissements et provisions/immobilisations	67 078	59 034	64 937	71 431	78 574	86 432	90 754	95 291
Marge de couverture s/risques	1 338 808	664 617	704 242	1 189 518	1 370 230	1 429 699	3 951 076	4 047 488
Reprise de provisions et récupération sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations provisions pour risques bancaires généraux	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation	1 338 808	664 617	704 242	1 189 518	1 370 230	1 429 699	3 951 076	4 047 488
Autres produits	10 111	12 008	12 608	13 238	13 900	14 595		
Autres charges	1 300							
Résultat avant impôt	1 347 619	676 625	716 850	1 202 756	1 384 130	1 444 294	3 951 076	4 047 488
IMPÔT SUR LE BIC								
RÉSULTAT NET	1 347 619	676 625	716 850	1 202 756	1 384 130	1 444 294	3 951 076	4 047 488

Tableau 10. Comptes d'exploitation prévisionnels en milliers de FCFA

Libellés	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033
Produits d'exploitation	25 694 117	28 581 261	32 129 630	36 503 742	40 643 508	45 964 048	49 850 045	54 454 352	58 060 997
Marge sur prêt	445 858	481 410	548 077	631 410	693 805	756 305	810 472	860 472	895 167
Placement Fonds propres	3 256 996	3 544 315	4 572 494	5 194 205	5 836 509	6 231 900	6 916 633	7 649 656	8 437 312
Intérêts perçus sur les banques refinancées	21 991 263	24 555 536	27 009 059	30 678 127	34 113 194	38 975 843	42 122 940	45 944 224	48 728 519
Charges d'exploitation	19 960 689	22 942 469	25 794 635	29 809 213	33 589 815	37 167 587	40 635 812	43 963 033	47 056 282
Divers frais bancaires	8 443	8 865	9 308	9 773	10 262	10 775	11 314	11 880	12 474
Intérêts versés aux souscripteurs des obligations	19 952 247	22 933 605	25 785 327	29 799 440	33 579 553	37 156 812	40 624 498	43 951 153	47 043 808
Produit net bancaire	5 733 428	5 638 792	6 334 995	6 694 528	7 053 693	8 796 461	9 214 233	10 491 319	11 004 715
Produits généraux									
Frais de personnel	887 805	932 195	978 805	1 027 745	1 079 132	1 133 089	1 189 743	1 249 230	1 311 692
Autres frais généraux	584 524	613 750	644 438	676 660	710 493	746 017	783 318	822 484	863 608
Résultat brut d'exploitation	4 261 099	4 092 847	4 711 753	4 990 124	5 264 068	6 917 355	7 241 172	8 419 604	8 829 415
Dotations aux amortissements et provisions/immobilisations	100 056	105 059	110 312	115 827	121 619	127 699	134 084	140 789	147 828
Marge de couverture s/risques	4 161 044	3 987 788	4 601 441	4 874 297	5 142 450	6 789 655	7 107 087	8 278 815	8 681 587
Reprise de provisions et récupération sur créances amorties	-								
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	-								
Dotations provisions pour risques bancaires généraux	-								
Résultat d'exploitation	4 161 044	3 987 788	4 601 441	4 874 297	5 142 450	6 789 655	7 107 087	8 278 815	8 681 587
Autres produits									
Autres charges									
Résultat avant impôt	4 161 044	3 987 788	4 601 441	4 874 297	5 142 450	6 789 655	7 107 087	8 278 815	8 681 587
IMPÔT SUR LE BIC									
RÉSULTAT NET	4 161 044	3 987 788	4 601 441	4 874 297	5 142 450	6 789 655	7 107 087	8 278 815	8 681 587

VI.2 Emplois et ressources prévisionnels

Le tableau des emplois et ressources prévisionnels présenté ci-après (en milliers FCFA), indique une trésorerie positive sur toute la période avec un cumul s'élevant à 38 998 M FCFA en 2017 et 41 365 M FCFA en 2018 et 110 917 M FCFA en 2033.

Tableau 11. Tableau prévisionnel des emplois et ressources en milliers de FCFA

EMPLOIS / RESSOURCES	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
Capital social libéré	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Prime d'émission liée à l'augmentation du capital							
Emprunts	51 708 832	59 625 000	50 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Remboursement des prêts par les banques	25 213 904	29 138 913	32 807 348	35 652 065	40 901 023	44 879 054	51 046 378
Dépôts des banques	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des Ets financiers	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Cash flow	1 274 187	1 462 704	1 530 726	4 041 829	4 142 780	4 261 099	4 092 847
Valeurs à l'encaissement	-	-	-	-	-	-	-
Disponible début période	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie (entrées)	78 396 923	90 426 616	84 538 074	119 893 895	125 243 803	129 340 154	135 339 225
Emplois	-	-	-	-	-	-	-
Nouveaux investissements	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'exploitation (BFR)	21 809	22 900	24 044	25 247	26 509	27 834	29 226
Prêts interbancaires							
Remboursement des Obligations	25 213 904	29 138 913	32 807 348	35 652 065	40 901 023	44 879 054	51 046 378
Dépôts dans les banques	-	-	-	-	-	-	-
Concours Etat	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à la clientèle (Banques)	51 708 832	59 625 000	50 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
impôts sur le bénéfice	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur dépôts bancaires	-	-	-	-	-	-	-
Autres emplois	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie (sortie)	76 944 545	88 786 813	82 831 392	115 677 312	120 927 532	124 906 889	131 075 605
TRESORERIE	1 452 378	1 639 804	1 706 682	4 216 583	4 316 271	4 433 265	4 263 621
CUMUL TRESORERIE	42 817 234	44 457 037	46 163 719	50 380 302	54 696 572	59 129 837	63 393 458

Tableau 11. Tableau prévisionnel des emplois et ressources en milliers de FCFA

EMPLOIS / RESSOURCES	Année 2027	Année 2028	Année 2029	Année 2030	Année 2031	Année 2032	Année 2033
Capital social libéré	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 001
Prime d'émission liée à l'augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	80 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Remboursement des prêts par les banques	54 238 692	60 343 608	68 219 624	73 798 942	79 279 198	86 701 756	93 890 315
Dépôts des banques	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des Ets financiers	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Cash flow	4 711 753	4 990 124	5 264 068	6 917 355	7 241 172	8 419 604	8 829 415
Valeurs à l'encaissement	-	-	-	-	-	-	-
Disponible début période	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie (entrées)	139 150 445	165 533 732	173 683 693	180 916 296	186 720 369	195 321 360	202 919 731
Emplois	-	-	-	-	-	-	-
Nouveaux investissements	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'exploitation (BFR)	30 688	32 222	33 833	35 525	37 301	39 166	41 124
Prêts interbancaires	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement des Obligations	54 238 692	60 343 608	68 219 624	73 798 942	79 279 198	86 701 756	93 890 315
Dépôts dans les banques	-	-	-	-	-	-	-
Concours Etat	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à la clientèle (Banques)	80 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
impôts sur le bénéfice	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur dépôts bancaires	-	-	-	-	-	-	-
Autres emplois	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie (sortie)	134 269 380	160 375 830	168 253 457	173 834 466	179 316 499	186 740 922	193 931 439
TRESORERIE	4 881 065	5 157 902	5 430 235	7 081 830	7 403 871	8 580 438	8 988 292
CUMUL TRESORERIE	68 274 523	73 432 425	78 862 660	85 944 490	93 348 361	101 928 799	110 917 091

VI.2.3 Bilans et ratios prévisionnels

VI.2.3.1 Bilan

Les bilans prévisionnels de la CRRH-UEMOA se présentent comme suit (en milliers de FCFA) :

Tableau 12. Bilans prévisionnels 2017 - 2033

Libellés	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
ACTIF								
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	47 002 777	60 744 534	56 576 583	60 675 771	65 101 207	66 646 547	73 717 690	82 171 103
Créances sur la clientèle	112 566 605	152 955 162	187 272 922	230 608 755	252 077 601	281 466 666	336 865 680	382 578 949
Opérations sur titres et opérations diverses	6 433 872	10 356 141	2 030 200	7 792 911	8 318 908	7 292 839	8 357 168	8 093 562
Valeurs immobilisées	44 895	47 139	49 496	51 971	54 570	57 298	60 163	63 171
TOTAL ACTIF	166 048 149	224 102 977	245 929 202	299 129 409	325 552 286	355 463 350	419 000 701	472 906 785
PASSIF		-	-	-	-	-	-	-
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	26 238 280	53 051 366	50 281 770	75 637 174	72 867 577	70 097 981	67 328 385	64 558 789
Dettes à l'égard de la clientèle/ représentées par un titre	102 182 651	117 719 383	137 824 485	160 596 254	185 701 357	213 556 459	270 611 961	324 787 464
Opérations sur titres et opérations diverses	18 925 704	6 707 211	7 819 182	8 777 564	8 318 908	8 913 276	10 231 747	5 455 616
<i>Provisions, fonds propres et assimilés</i>	18 701 514	46 625 017	50 003 764	54 118 417	58 664 443	62 895 634	70 828 607	78 104 917
<i>Fonds affectés/ subventions d'investissement</i>	47 301	437 382	1 149 279	1 861 176	2 573 073	3 284 970	3 996 867	4 708 764
<i>Prêts subordonnés</i>	7 084 055	32 978 075	34 728 075	36 728 075	38 978 075	40 853 075	43 923 075	46 240 000
<i>Provisions pour risques et charges</i>		-	-	-	-	-	-	-
<i>FRBG</i>		-	-	-	-	-	-	-
<i>Primes liées au capital</i>	258 237	452 015	452 015	452 015	452 015	452 015	452 015	452 015
<i>Réserves</i>	264 423	533 947	669 272	812 642	1 053 193	1 330 019	1 618 878	2 409 093
<i>Capital</i>	8 374 970	9 143 970	9 343 970	9 543 970	9 743 970	9 943 970	10 143 970	10 343 970
<i>Report à nouveau</i>	1 324 908	2 403 003	2 944 303	3 517 783	4 479 988	5 587 292	6 742 727	9 903 587
<i>Résultat de l'exercice</i>	1 347 619	676 625	716 850	1 202 756	1 384 130	1 444 294	3 951 076	4 047 488
TOTAL PASSIF	166 048 149	224 102 977	245 929 202	299 129 409	325 552 285	355 463 351	419 000 701	472 906 786

Libellés	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033
ACTIF									
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	99 868 301	110 471 416	121 513 668	132 974 549	147 352 511	159 227 957	171 516 684	183 666 679	196 170 693
Créances sur la clientèle	428 119 570	392 193 410	515 171 635	577 719 457	636 267 279	694 471 445	750 758 945	804 608 945	854 458 945
Opérations sur titres et opérations diverses	9 114 493	10 025 943	11 028 537	12 131 391	13 344 530	14 678 983	16 146 881	17 761 569	19 537 726
Valeurs immobilisées	66 330	69 646	73 129	76 785	80 624	84 656	88 888	93 333	97 999
TOTAL ACTIF	537 168 695	512 760 415	647 786 969	722 902 182	797 044 944	868 463 041	938 511 398	1 006 130 526	1 070 265 364
PASSIF		-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	61 789 192	57 796 770	53 804 348	51 358 696	48 913 043	46 467 391	44 021 739	41 576 087	39 130 435
Dettes à l'égard de la clientèle/ représentées par un titre	377 762 766	349 364 868	479 904 357	547 243 845	610 583 333	672 016 667	731 533 333	787 050 000	838 566 667
Opérations sur titres et opérations diverses	11 897 357	13 135 360	13 188 467	13 710 607	18 248 450	19 971 878	21 774 530	23 818 439	25 809 611
<i>Provisions, fonds propres et assimilés</i>	85 719 380	92 463 415	100 889 797	110 589 034	119 300 117	130 007 105	141 181 795	153 686 000	166 758 651
<i>Fonds affectés/ subventions d'investissement</i>	5 420 661	6 132 558	6 844 455	7 556 352	8 268 249	8 980 146	9 692 043	10 403 940	11 115 837
<i>Prêts subordonnés</i>	48 781 522	50 625 872	53 538 916	57 451 959	60 108 696	63 114 130	66 269 837	69 583 329	73 062 495
<i>Provisions pour risques et charges</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>FRBG</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Primes liées au capital</i>	452 015	452 015	452 015	452 015	452 015	452 015	452 015	452 015	452 015
<i>Réserves</i>	3 218 590	4 050 799	4 848 357	5 768 645	6 743 504	7 771 994	9 129 925	10 551 343	12 207 106
<i>Capital</i>	10 543 970	10 743 970	10 943 970	11 143 970	11 343 970	11 543 970	11 743 970	11 943 970	12 143 971
<i>Report à nouveau</i>	13 141 578	16 470 413	19 660 643	23 341 796	27 241 234	31 355 193	36 786 918	42 472 587	49 095 640
<i>Résultat de l'exercice</i>	4 161 044	3 987 788	4 601 441	4 874 297	5 142 450	6 789 655	7 107 087	8 278 815	8 681 587
TOTAL PASSIF	537 168 696	512 760 414	647 786 969	722 902 182	797 044 944	868 463 041	938 511 398	1 006 130 526	1 070 265 364

La structure financière de la CRRH-UEMOA sur la période est saine et équilibrée. Les fonds propres se renforcent d'année en année grâce notamment aux reports à nouveau positifs et aux nouvelles souscriptions au capital.

VI.2.3.2 Ratios Prudentiels

Les ratios prudentiels se présentent comme suit (en milliers de FCFA) :

Tableau 13. Principaux ratios 2017 - 2033

Exercices	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	NORMES
Fonds propres effectifs (M FCFA)	15 690	45 687	48 827	52 406	56 689	60 647	66 024	72 983	3 000 M FCFA
Fonds propres effectifs/Risques	49%	113%	100%	90%	89%	48%	81%	79%	8% Min
(Participation + Immobilisations)/FPE	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100% Max
Coefficient de couverture Emplois MLT par Ress. Stables	128%	139%	157%	166%	141%	114%	114%	115%	50% Min

Exercices	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033	NORMES
Fonds propres effectifs (M FCFA)	80 200	89 002	96 938	106 487	112 559	119 937	136 568	148 499	153 497	3 000 M FCFA
Fonds propres effectifs/Risques	77%	89%	77%	65%	65%	70%	74%	75%	73%	8% Min
(Participation + Immobilisations)/FPE	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100% Max
Coefficient de couverture Emplois MLT par Ress. Stables	137%	139%	113%	113%	99%	110%	111%	111%	110%	50% Min

La CRRH-UEMOA devrait respecter tous les ratios prudentiels auxquels elle est astreinte sur la période.

VII. FACTEURS DE RISQUES

L'Émetteur considère que les risques ci-dessous sont susceptibles d'affecter sa capacité à remplir ses obligations au titre de l'emprunt obligataire objet de cette Note d'Information. La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire mais l'Émetteur n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.

Les facteurs qui sont importants dans le but de déterminer les risques de marché associés aux Obligations sont décrits ci-dessous.

L'Émetteur considère que les risques décrits ci-dessous constituent les risques principaux inhérents à l'investissement dans les Obligations, mais l'incapacité de l'Émetteur à payer tout montant au titre de, ou en relation avec, les Obligations peut survenir pour des raisons autres que celles décrites ci-dessous. L'Émetteur ne déclare pas que les éléments donnés ci-dessous relatifs aux risques liés à la détention des Obligations sont exhaustifs.

Avant toute décision d'investissement, les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement toute l'information incluse dans cette Note d'Information et en particulier, en prenant leur décision d'investissement, les facteurs de risques liés aux Obligations énumérés ci-après, et ce en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement.

Les investisseurs potentiels doivent également lire les autres informations détaillées dans la présente Note d'Information et parvenir à se faire leur propre opinion avant de prendre une décision d'investissement.

VII.1 FACTEURS DE RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

VII.1.1 Type de risques

Les risques auxquels les établissements de crédit, sont généralement exposés sont des risques de crédit et de liquidité ainsi que des risques opérationnels, juridiques, réglementaires et fiscaux.

Risque de crédit et de contrepartie :

Risque de perte dû à l'incapacité des clients de la CRRH-UEMOA à faire face à leurs obligations financières.

Les créances refinancées par la CRRH-UEMOA concernent des prêts au logement adossés à une garantie hypothécaire de premier rang et consentis à des bénéficiaires présentant toutes les garanties de solvabilité habituellement prises par les banques (assurance-vie, domiciliation irrévocable de revenus, respect de la quotité cessible etc.). Le surdimensionnement (garantie hypothécaire/prêt CRRH-UEMOA) vise à permettre de disposer à tout moment de la durée du prêt, d'une garantie dont la valeur couvre largement le montant du prêt de la CRRH-UEMOA. Enfin, aux termes des dispositions statutaires (Article 14) et contractuelles (2.3, 7.1 et suivants ; 8.1 et 8.3 des Règles d'interventions), les banques actionnaires s'engagent à apporter à la CRRH-UEMOA toutes les ressources dont elle aurait besoin en cas de défaillance de l'un de ses emprunteurs au moment d'honorer l'une des échéances de l'un de ses emprunts sur le marché.

Par ailleurs la qualité de la signature de la CRRH-UEMOA a été confortée à l'occasion du renouvellement en juin 2018 de sa notation par l'Agence Bloomfield Investment Corporation qui lui a attribué les notes ci-dessous :

Catégorie de valeurs	Échelle de notation	Monnaie	Note actualisée	Note Précédente	Perspective
Long Terme	Régionale	CFA	AA+	AA	Stable
Court Terme	Régionale	CFA	A1+	A1+	Stable

« Sur le long terme : Qualité de crédit très élevée. Les facteurs de protection sont très forts. Les changements néfastes au niveau des affaires, des conditions économiques ou financières vont accroître les risques d'investissements, quoique de manière très peu significative

Sur le court terme : Certitude de remboursement en temps opportun la plus élevée. Les liquidités à court terme, dont les facteurs internes d'exploitation et/ou l'accès aux sources alternatives de financement sont assurés, et la sécurité est tout juste en dessous de celle des bons du trésor sans risque».

La note de la CRRH-UEMOA à long terme a connu une évolution en juin 2018, la note passe de AA avec des perspectives positives à AA+ avec des perspectives stables. Elle détient ainsi depuis 2015, la meilleure note attribuée à une institution émettrice sur le marché financier régional, et conforte ainsi sa signature comme l'une des plus sûres de l'Union.

Sur le court terme, elle a maintenu la note « A1+ avec perspective stable » identique à celle de l'année précédente. Elle confère aux titres émis par la CRRH-UEMOA, la qualité d'actifs quasiment sans risque.

Ces performances reflètent la qualité de l'exploitation de la CRRH-UEMOA, celle de la gestion de ses risques, ainsi que la force du soutien de son actionariat

Le risque de crédit est donc particulièrement faible.

Risque de liquidité :

Risque de la CRRH-UEMOA de ne pas pouvoir faire face à ses engagements de décaissement aux échéances.

Les Règles d'Intervention et les Statuts de la CRRH-UEMOA permettent de mitiger le risque de liquidité. Les banques actionnaires de la CRRH-UEMOA s'engagent, aux termes des articles 8.1. et 8.3 des Règles d'Intervention et de l'article 14 des Statuts, à apporter à la CRRH-UEMOA toutes les ressources dont elle aurait besoin en cas de défaillance de l'un de ses emprunteurs au moment d'honorer l'une des échéances de l'un de ses emprunts sur le marché.

Risques opérationnels :

Risques de non-conformité, risques comptables, environnementaux ou de réputation, risques de pertes ou de fraudes, d'informations comptables ou financières erronées, et résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures, des personnes ou des systèmes internes ou encore d'événements extérieurs.

Il est pour une large part non applicable en ce qui concerne :

- les fraudes ou malveillance de personnes en raison du fait que la CRRH-UEMOA ne gère pas des dépôts ou ne manipule pas des fonds ;
- les risques de réputation : en raison du fait que ses emprunteurs sont des banques soumises à la Loi bancaire et au contrôle des organes réglementaires, et les opérations refinancées sont des opérations licites concernant essentiellement l'habitat ;
- le système d'informations comptables et financières parce que sa qualité d'Etablissement financier la soumet aux obligations de tenue de ses comptes suivant le Plan Comptable Bancaire de l'UEMOA et aux reportings réglementaires à la BCEAO.

Risque de change :

Risque pour la CRRH-UEMOA de ne pas pouvoir faire face à ses engagements de remboursement des ressources en devises mobilisées auprès de partenaires internationaux.

Dans le cadre du refinancement de prêts au logement en faveur de populations à revenus modestes, la CRRH-UEMOA mobilise, avec, au besoin, l'appui de la BOAD, son principal sponsor, des ressources en devises (Euro) auprès de partenaires internationaux. Ces ressources sont prêtées aux banques en FCFA et lui sont remboursées dans la même monnaie, générant ainsi un risque de change pour la CRRH-UEMOA. La CRRH-UEMOA, a mis en place un fonds de couverture du risque de change ouvert dans ses livres pour se protéger contre le risque d'un changement de la parité du FCFA contre l'Euro. Ce fonds, alimenté par le prélèvement d'une marge de couverture du risque de change sur les refinancements consentis sur ressources concessionnelles, fournit à la CRRH-UEMOA, sur la base d'hypothèses conservatrices, les revenus nécessaires pour honorer le service de sa dette en Euros sur toute la durée des emprunts, dans l'éventualité d'un changement de la parité du FCFA contre l'Euro à concurrence de 50% à un moment quelconque sur la période.

Risques de sursouscription et de sous-souscription :

- En cas de sursouscription, la CRRH-UEMOA se réserve la possibilité d'augmenter le montant de l'émission en cas de nouvelles demandes de refinancement approuvées par son Comité des Engagements dans les délais de placement des titres de l'Emprunt. Dans le souci de maîtrise du risque de contrepartie, la faculté d'augmenter le montant de l'émission revêt un caractère exceptionnel ;

- En cas de sous-souscription à l'échéance de la période initiale de souscription, la CRRH-UEMOA peut soit solliciter une autorisation de prorogation de la souscription, soit procéder à la répartition du montant mobilisé entre les banques actionnaires candidates en vertu des dispositions pertinentes des Règles d'Intervention et des contrats de prêts la liant aux banques candidates à un refinancement.

Risques institutionnels, juridiques et fiscaux :

Risques liés à la gestion du foncier et de prise d'hypothèque des pays de l'UEMOA.

L'accès aux titres fonciers et la prise d'hypothèque de premier rang, comme l'exige les critères d'éligibilité de la CRRH-UEMOA, restent difficiles et constituent une entrave au développement des activités de la CRRH-UEMOA dans les pays de l'Union.

Pour y pallier la CRRH-UEMOA procède à un nantissement des portefeuilles de créances présentes et futures à hauteur de 120%, lors de la mise en place d'un refinancement, avec un montant minimum de prêts à l'habitat correspondant à 50% du montant du refinancement sollicité. Dans ce cadre, les banques actionnaires refinancées contractent l'obligation d'abonder le portefeuille en prêts à l'habitat à hauteur de 120 % dans un délai maximum de 2 ans. Ce délai devant leur permettre d'obtenir la délivrance des titres fonciers, procéder à la prise d'hypothèque et aux inscriptions modificatives de nantissement par pallier de 75%, 100% et 120% de portefeuilles de prêt produits.

Les engagements des parties dans le cadre de la gestion des inscriptions modificatives sont gouvernés par l'Amendement N°1 au Contrat de prêt.

Au 30 septembre 2018, le taux de couverture des refinancements consentis par la CRRH-UEMOA par des portefeuilles de prêts à l'habitat est de 101%. Les nantissemments y afférents sont inscrits au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier dans les pays de l'UEMOA à concurrence de 96%. Les écarts subsistants seront progressivement résorbés à mesure de la modernisation de la gestion foncière dans les pays de l'UEMOA. Le déploiement de la composante 3 du projet Banque mondiale/UEMOA de promotion du financement de l'habitat abordable dans l'UEMOA, sous l'égide de la Commission de l'UEMOA, devrait y contribuer.

Risques liés à l'interprétation et à l'application des textes de droit.

La CRRH-UEMOA dispose d'un service juridique qui assure la veille juridique et fiscale.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la liste des risques exposés ci-dessus n'est pas exhaustive à la date du visa de la Note d'Information. D'autres risques inconnus peuvent exister, mais ne sont pas à la date dite considérés comme susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la CRRH-UEMOA, son activité et sa situation financière.

VII.1.2 Les ratios prudentiels de la CRRH-UEMOA

Sur la période allant du 31/12/2015 au 30/06/2018. Les ratios prudentiels de la CRRH-UEMOA se présentent comme suit :

Tableau 14. Ratios prudentiels de la CRRH-UEMOA

Exercice	2015	2016	2017	30-juin-18	NORMES
- Fonds propres effectifs (M FCFA)	10 628	13 223	15 690	31 535	3000 M FCFA
- Fonds propres effectifs / Risques	62%	51%	49%	100%	8% Min
- (Participation + Immobilisations) / FPE	1%	1%	0%	0%	100% Max
- Coefficient de liquidité	266%	237%	975%	789%	75% Min
- Coefficient de couverture des EMLT/Ress Stables	98%	151%	128%	33%	50% Min

VII.1.3 Gestion des risques

Un Comité d'Audit a été mis en place et directement rattaché au Conseil d'Administration, il a pour principale attribution l'examen de la politique générale, la stratégie et l'organisation du contrôle des risques.

VII.2 FACTEURS DE RISQUES LIES AUX OBLIGATIONS

Absence de droit d'obtenir un remboursement anticipé :

Les porteurs d'Obligations CRRH-UEMOA ne sont pas autorisés à demander un remboursement anticipé des Obligations autrement que dans les cas visés au paragraphe II.4.1 (Exigibilité anticipée). Pendant la durée des Obligations, ils pourront seulement prétendre aux montants qui leur sont dus conformément aux modalités des Obligations.

Possible modification des caractéristiques des Obligations :

L'assemblée générale des obligataires peut modifier certaines caractéristiques des titres dans les conditions prévues par la législation applicable. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des obligataires de la présente émission.

Changement législatif :

Les modalités des Obligations sont fondées sur les lois en vigueur à la date de la présente Note d'Information. Aucune assurance ne peut être donnée quant aux conséquences d'une éventuelle décision judiciaire ou d'une modification de la législation ou de la réglementation de l'UEMOA postérieure à la date de la présente Note d'Information.

La baisse de notation de l'Émetteur :

Elle peut affecter la valeur de marché des Obligations. En effet, la notation de crédit de l'Émetteur est une évaluation de sa capacité à faire face à ses obligations de paiement, y compris celles résultant des Obligations à un moment donné. En conséquence, une baisse réelle ou anticipée de la notation de crédit de l'Émetteur peut affecter la valeur de marché des Obligations.

La probabilité d'une baisse de la notation de la CRRH-UEMOA reste cependant faible. Depuis sa première notation en 2015 par l'Agence Bloomfield Investment Corporation, la qualité de la signature de la CRRH-UEMOA s'est confortée à chaque renouvellement de la notation, faisant d'elle l'institution émettrice la mieux notée actuellement sur le marché financier régional, et l'une des signatures les plus sûres de l'Union (voir annexe 11).

Le maintien de la qualité de la signature de la CRRH-UEMOA et son amélioration sont des préoccupations constantes des organes de Direction et d'Administration de la CRRH-UEMOA.

Risques de marché et autres facteurs de risques :

L'investissement dans les Obligations implique une connaissance et une expérience des transactions sur les marchés de capitaux ainsi qu'une correcte évaluation des risques inhérents aux Obligations.

Les investisseurs potentiels doivent s'assurer qu'ils disposent des ressources financières suffisantes pour supporter les risques inhérents à l'acquisition des Obligations.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de comprendre parfaitement la nature des Obligations et des risques qui en découlent, et de vérifier l'adéquation d'un tel investissement au regard de leur situation financière et de procéder à leur propre analyse (seuls ou avec l'assistance de leur(s) conseil(s)), des aspects juridiques, financiers, fiscaux, comptables et réglementaires relatifs à l'acquisition d'Obligations. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les Obligations ne sont pas nécessairement adaptées à tous les investisseurs.

De même, les investisseurs potentiels devront être capables d'évaluer (seuls ou avec l'assistance d'un conseiller financier), les évolutions économiques et autres facteurs qui pourraient affecter leur investissement et leur capacité à supporter les risques qui en découlent.

Les activités d'investissement de certains investisseurs sont soumises à des lois et règlements spécifiques, ou à l'examen ou au contrôle par certaines autorités. Chaque investisseur potentiel doit consulter ses propres conseils juridiques pour déterminer si, et dans quelle mesure, il peut légalement acheter des Obligations, les Obligations peuvent servir de garantie pour diverses formes d'emprunts et si d'autres restrictions s'appliquent pour l'achat ou la mise en garantie des Obligations.

Les investisseurs sont invités à obtenir des informations auprès de leurs intermédiaires au sujet des frais (droits de garde, frais de négociation ou autres) qui pourront leur être éventuellement appliqués dans le cadre de la souscription des Obligations.

Risque de taux :

Les Obligations portent intérêt à taux fixe. L'évolution des taux d'intérêt sur le marché peut affecter défavorablement la valeur des Obligations. Si les porteurs vendent leurs Obligations avant l'échéance, ils les céderont au prix du marché (intégrant notamment l'évolution des taux d'intérêt et l'évolution du jugement du marché sur la signature de l'émetteur) et réaliseront, par rapport au prix d'acquisition, une plus-value ou une moins-value en fonction de l'évolution des marchés.

Risque de liquidité sur le marché secondaire des Obligations :

Il existe un marché secondaire pour les Obligations de la CRRH-UEMOA qui font l'objet d'une cotation à la cote obligataire de la BRVM, mais il se peut que ce marché secondaire ne soit pas très liquide, et aucune assurance ne peut être donnée quant à l'évolution du marché secondaire des Obligations ou quant à la liquidité d'un investissement dans les Obligations du fait de l'existence éventuelle d'un tel marché.

Il faut cependant noter que traditionnellement, les obligations de la CRRH-UEMOA sont également admises par le Comité de Politique Monétaire, au refinancement auprès de la BCEAO (voir page 24).

VII.3 FAITS EXCEPTIONNELS

La CRRH-UEMOA n'a pas connaissance de fait exceptionnel qui pourrait avoir une incidence importante sur son activité, son patrimoine, sa situation financière ou ses résultats.

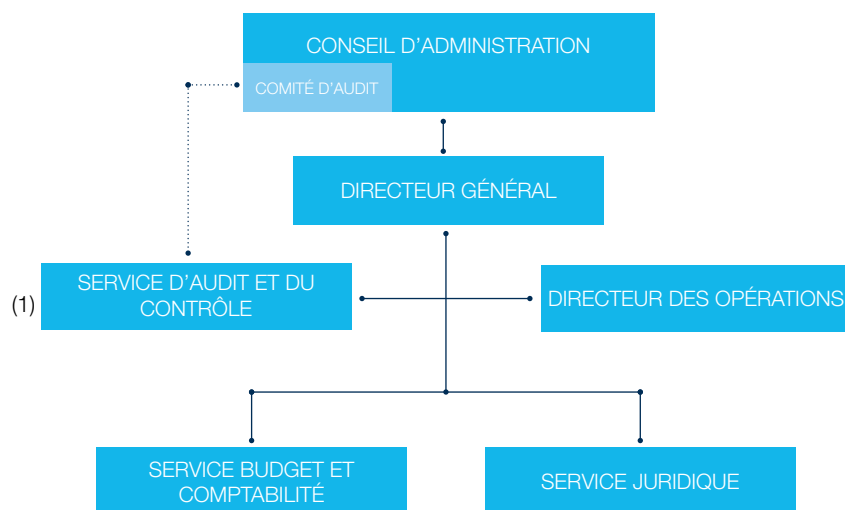
VII.4 AFFAIRES CONTENTIEUSES ET LITIGIEUSES

Au 30 juin 2018, la CRRH-UEMOA ne fait l'objet d'aucune procédure contentieuse ou litigieuse.

ANNEXES

ANNEXES N°1

ORGANIGRAMME DE LA CRRH-UEMOA



(1) Le responsable de l'Audit et du contrôle est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général et fonctionnellement au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

ANNEXES N°2

PROFILS DE L'EQUIPE DIRIGEANTE DE LA CRRH UEMOA

Christian AGOSSA, Directeur Général de la CRRH-UEMOA, est le Conseiller Financier du Président de la BOAD.

Monsieur AGOSSA est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po. Paris) et de l'Université Paris Dauphine. Il a également effectué un Diplôme d'Etudes Approfondies d'Economie Appliquée à Sciences Po Paris. Après une carrière en France auprès d'importants groupes de négoce et dans le monde académique, il a rejoint la BOAD en 1992 où il sera l'un des animateurs de la mise en place du marché financier régional, avec entre autres, la conduite des premières opérations d'emprunts obligataires de la Banque. Depuis lors, Christian AGOSSA a occupé différentes fonctions de cadre supérieur auprès de la présidence de la BOAD et animé nombre d'initiatives structurantes pour le marché financier régional dont la SICAV Abdou Diouf et la SOAGA (Société Ouest Africaine de Gestion d'Actifs), ainsi que le projet de mise en place d'un marché hypothécaire régional dans les pays de l'UEMOA (caisse régionale de refinancement hypothécaire, titrisation, obligations sécurisées).

Waïdi ABOUBAKAR, Directeur des Opérations de la CRRH-UEMOA, Directeur à la BOAD.

Monsieur Waïdi ABOUBAKAR, Directeur des opérations est diplômé du Centre d'Etudes et de Formation Bancaire (CEFEB) de Marseille, titulaire d'un Master en Finances de l'Ecole Supérieure de Gestion de Paris (ESG-Paris) et d'un Master en Economie et Développement International de l'Université de Clermont-Ferrand-I. Entré à la BOAD en 2001 et actuellement Directeur, Monsieur ABOUBAKAR a été pendant plusieurs années Analyste Financier et Chef de Division à la Direction chargée du Financement du secteur privé à la BOAD. Il dispose d'une longue expérience du financement du secteur privé couvrant aussi bien les institutions financières que les entreprises non financières.

Thierry BALIBO, Chef du service Comptabilité et Budget de la CRRH-UEMOA

Monsieur Thierry BALIBO, est titulaire d'un D.E.S.S en Finances-Comptabilité-Contrôle et d'une Maîtrise en Sciences de Gestion de l'Université de Ouagadougou. Après neuf (09) années d'expériences professionnelles dont huit (08) années passées dans un Etablissement Financier comme Responsable de la Comptabilité et une année dans un Cabinet d'Expertise comme Réviseur Comptable, il a rejoint l'équipe de la CRRH-UEMOA en 2012, et occupe actuellement la fonction de Chef du service Comptabilité et du Budget.

M. Ange William KOUADIO, Chef du service de l'Audit et du Contrôle Interne

Monsieur Ange William KOUADIO, est titulaire du Diplôme du second cycle des études comptables (DSC-ECS) préparé à l'Institut National Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro (INPHB) en Côte d'Ivoire. Il dispose d'une riche expérience professionnelle passée au sein du cabinet d'audit et de conseil PricewaterhouseCoopers Côte d'Ivoire en qualité d'auditeur-conseil. Il a participé à de nombreuses missions d'audit et de commissariat aux comptes dans des secteurs d'activité variés principalement dans les secteurs des services financiers et bancaires.

Jean-Yves LOKO, Responsable du Service Juridique

Monsieur Jean-Yves LOKO est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.) en droit privé fondamental préparé à l'Ecole Doctorale de la Faculté de Droit (FADESP) de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin et du diplôme Institut Technique de Banque (ITB) du CFPB. Après une dizaine d'années d'expérience professionnelle passées dans un cabinet d'avocats, et aux départements juridiques de sociétés de services et d'un Etablissement Financier, il a intégré l'équipe de la CRRH-UEMOA en juin 2018 en tant que Responsable du Service Juridique.

ANNEXES N°3

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRRH-UEMOA



M. Paul DERREUMAUX, représentant permanent de la Bank of Africa Mali (BOA MALI) au Conseil d'Administration, il est le Président du Conseil d'Administration de cet actionnaire. Administrateur de plusieurs entités du Groupe Bank of Africa, il est le Président du Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA.

Il est titulaire d'un DES de Sciences Economiques et diplômé de Sciences Po. Paris.



M. Christian ADOVELANDE, est le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), actionnaire et promoteur de la CRRH-UEMOA. Il a assuré la Présidence du Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA jusqu'en 2016 et siège actuellement au Conseil en qualité d'Administrateur, personne physique.



M. Maxime AKPACA, est le Directeur du Département des Etudes et de la Stratégie de la BOAD. Il est depuis le 08 janvier 2018, représentant permanent de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) au Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA.



M. Abdoulaye FALL, représentant permanent de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) au Conseil d'Administration, est le Vice-président en charge des Opérations de cet actionnaire institutionnel. Il a précédemment occupé le poste de directeur de l'Audit Interne et de l'Evaluation des Opérations de la BIDC. Avant d'intégrer la BIDC, il a été Inspecteur puis Chef de Mission à la Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne de la BCEAO.

Il est titulaire d'un DESS en Audit Comptable et Financier de l'Université de Paris IX dauphine.



M. Paulin Laurent COSSI, membre du Conseil d'Administration de plusieurs filiales de BOA Group (holding du Groupe BOA), il est le Président du Conseil d'Administration de Bank of Africa Bénin (BOA BENIN) et de Bank of Africa Togo. Il a été précédemment Directeur National de la BCEAO pour le Bénin.

Il est titulaire d'un DES de Sciences Economiques de l'Université de Grenoble.



M. Léonce YACE, représentant permanent de NSIA Banque CI (ex BIAO-CI) au Conseil d'Administration, il est le Directeur Général de cet actionnaire.



M. Yao KOUASSI, représentant permanent de la BICI CÔTE D'IVOIRE (BICICI) au Conseil d'Administration, il est le Directeur Général de BICIAB. Il a été précédemment Directeur Général Adjoint de BICICI et Directeur de la BICI Bourse.

Il est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Statistiques et d'Economie Appliquée (ENSEA) d'Abidjan.



M. Habib KONE, représentant permanent de la Banque Atlantique Mali (BAML) au Conseil d'Administration, est le Directeur Général de Atlantic Business International (Holding du Groupe Banque Atlantique). Il a été précédemment, Directeur Général de Banque Atlantique Burkina Faso (BABF) et Banque Atlantique Côte d'Ivoire (BACI). Il est diplômé de HEC Paris.



M. Louis ADANDE, représentant permanent de la Société Financière Internationale (SFI) au Conseil d'Administration, préside depuis 2006 Saoti Finance, un cabinet de conseil financier spécialisé sur l'Afrique sub-saharienne. Le cabinet accompagne les PME africaines dans leurs opérations de financement par dette ou fonds propres et les banques à capitaux africains dans l'amélioration de leurs processus de gestion des risques. Avant de créer Saoti Finance, M. Louis Adandé a exercé pendant 23 ans comme cadre puis dirigeant de filiales au sein de Citigroup dans une douzaine de pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale. Ce parcours lui a permis de développer, notamment, une expertise forte sur la clientèle des Institutions Financières et la gestion des risques bancaires.

M. Louis ADANDE est titulaire d'un MBA de l'Ecole des hautes Etudes Commerciales de Paris et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

SHELTER AFRIQUE, Représentant permanent en cours de nomination

ANNEXES N°4

COMITE DES ENGAGEMENTS DE LA CRRH-UEMOA

	Personne Morale / Personne Physique	Représentant
1	Président	M. Christian N. D. AGOSSA
2	Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	M. Maxime AKPACA
2	SHELTER AFRIQUE	M. Mouhamadou GUEYE
4	NSIA BANQUE Côte d'Ivoire	M. Eugène AMONKOU
5	Banque Internationale pour le Mali (BIM)	M. Cheickna CISSE
6	Orabank Group	M. Mamadou KANE
7	Groupe Banque Atlantique	M. Alphonse YEPIE

ANNEXES N°5

COMITE D'AUDIT DE LA CRRH-UEMOA

	Personne Morale / Personne Physique	Représentant
1	Bank of Africa Bénin (BOA Bénin)	M. Paulin COSSI
2	BICI Côte d'Ivoire (BICICI)	M. Yao KOUASSI
3	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC)	M. Abdoulaye FALL

ANNEXES N°6

EMISSIONS OBLIGATAIRES DE LA CRRH-UEMOA DE 2012 À 2016

Emprunts	Taux	Maturité (en années)	Date	Montant demandé	Montant souscrit
CRRH-UEMOA 5,95% 2017-2029	5,95%	12	17/11/2017	25 000 000 000	25 126 140 000
CRRH-UEMOA 5,85% 2016-2026	5,85%	10	23/11/2016	20 500 000 000	21 373 860 000
CRRH-UEMOA 5,85% 2015-2025	5,85%	10	14/12/2015	18 300 000 000	18 300 000 000
CRRH-UEMOA 6% 2014-2024	6%	10	21/11/2014	15 000 000 000	15 500 000 000
CRRH-UEMOA 6% 2013-2023	6%	10	08/09/2013	20 000 000 000	20 200 600 000
CRRH-UEMOA 6,10% 2012-2024	6,10%	12	20/11/2012	18 500 000 000	19 161 500 000
CRRH-UEMOA 6,10% 2012-2022	6,10%	10	12/07/2012	10 000 000 000	12 500 000 000
TOTAL				127 300 000 000	132 162 100 000

ANNEXES N°7

COMPTES DE RESULTAT DE LA CRRH-UEMOA DE 2014 AU 30 JUIN 2017

EXERCICE	31-déc-15	31-déc-16	31-déc-17	30-juin-18
Produits d'exploitation	4 707	5 449	8 782	4 477
a) produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	4 074	4 692	7 677	4 260
b) produits sur opérations avec la clientèle				
c) produits sur opérations sur titres et sur opérations diverses	184	248	333	200
d) produits sur opérations de hors bilan				
e) Commissions	183	214	372	17
f) Produits divers d'exploitation bancaires	266	295	399	
Charges d'exploitation	3 926	4 599	6 608	3 685
a) charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	4	6	6	4
b) Intérêts et charges assimilées dettes représentées par un titre	3 738	4 345	5 362	2 940
c) Charges sur compte bloqués d'actionnaires ou d'associés et sur emprunts et titres émis subordonnés	184	248	333	337
d) charges sur opérations de change		-	847	403
e) Intérêts et charges sur dettes interbancaires				
f) charges sur opérations de hors bilan			61	
PRODUIT NET BANCAIRE	781	850	2 174	792
Produits généraux d'exploitation	90	-		
Frais généraux	462	676	768	424
frais de personnel	137	410	452	289
autres frais généraux	325	266	316	135
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	409	174	1 406	368
Amortissements				
a) reprise sur amortissement et provisions des immobilisations				
b) dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	32	45	67	13
MARGE DE COUVERTURE DES RISQUES	377	129	1 339	355
Provisions				
a) reprise de provisions et récupération sur créances amorties				
b) dotations provisions et pertes sur créances irrécouvrables				
c) dotations provisions pour risques bancaires généraux				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	377	129	1 339	355
Autres produits	6	10	10	
a) produits exceptionnels	6	10	10	
b) profits sur exercices antérieurs				
Autres charges	1	-	1	1
a) charges exceptionnelles	1	-	1	1
b) pertes sur exercices antérieurs				
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	382	139	1 348	354
Impôts sur le BIC				
RÉSULTAT NET	382	139	1 348	354

ANNEXES N°8

BILAN DE LA CRRH-UEMOA DE 2015 AU 30 JUIN 2018

		ACTIF			
Exercice		31-déc-15	31-déc-16	31-déc-17	30-juin-18
1°)	Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	84 982	129 469	159 570	154 042
	a) Caisse	0	1		
	b) BCEAO	0			
	c) Comptes ordinaires débiteurs	2 175	5 354	14 067	7 300
	d) Dépôts de garantie				
	e) Comptes de prêts	70 175	84 427	112 567	105 759
	f) Dépôts à terme	12 632	39 687	32 936	40 982
	TOTAL OPÉRATIONS DE TRÉSorerIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	84 982	129 469	159 570	154 042
2°)	Créances sur la clientèle	0	0	0	
	a) Encours nets des crédits		0	0	
	crédits à court terme				
	crédits à moyen terme				
	crédits à long terme				
	b) Créances en souffrance	0	0	0	
	impayés ou immobilisées				
	douteuses ou litigieuses				
	TOTAL OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	0	0	0	
3°)	Opérations sur titres et opérations diverses	18 295	17 567	6 434	4 627
	a) Titres de placement				
	b) Débiteurs divers				
	c) Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat				
	d) Comptes d'ordre et divers et autres actifs	18 295	17 567	6 434	4 627
	TOTAL OPÉRATIONS SUR TITRES ET OPÉRATIONS DIVERSES	18 295	17 567	6 434	4 627
4°)	Valeurs immobilisées	63	79	45	40
	a) Immobilisations financières		0		
	b) Dépôts et cautionnements				
	c) Immobilisations d'exploitation	63	79	45	40
	immobilisations incorporelles	14	40	12	13
	immobilisations corporelles	49	39	33	27
	TOTAL VALEURS IMMOBILISÉES	63	79	45	40
	TOTAL ACTIF	103 340	147 115	166 048	158 708

		HORS BILAN			
	Engagements donnés				
	a) Engagements de financement				
	en faveur d'établissements de crédit				
	en faveur clientèle				
	b) Engagement de garantie				
	d'ordre d'établissements de crédit				
	d'ordre de la clientèle				
	c) Engagements sur titres				

ANNEXES N°8

BILAN DE LA CRRH-UEMOA DE 2015 AU 30 JUIN 2018

PASSIF					
Exercice		31-déc-15	31-déc-16	31-déc-17	30-juin-18
1°)	Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	0	26 238	26 238	26 591
	a) Comptes ordinaires créditeurs				
	b) Comptes d'emprunts		26 238	26 238	26 591
	c) Autres sommes dues				
	TOTAL OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE & OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	0	26 238	26 238	26 591
2°)	Dettes à l'égard de la clientèle	0	0	0	0
	a) Comptes à vue				
	b) Comptes à terme				
	c) Comptes d'épargne				
	d) Dépôts de garantie				
	e) Autres sommes dues				
	TOTAL OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	0	0	0	0
3°)	Dettes représentées par un titre	72 330	86 372	102 183	93 960
4°)	Opérations sur titres et opérations diverses	19 432	19 060	18 926	6 680
	a) Créiteurs divers	110	326	325	77
	b) Comptes d'ordre et divers	19 322	18 734	18 601	6 602
	TOTAL OPÉRATIONS SUR TITRES ET OPÉRATIONS DIVERSES	19 432	19 060	18 926	6 680
5°)	Provisions, fonds propres et assimilés	11 578	15 445	18 702	31 478
	a) Subvention d'inv & Fonds affectés	0	0	47	168
	b) Provisions pour risques et charges	0	0		
	c) FRBG	0	0		
	d) Emprunt subordonné	4 153	5 222	7 084	18 793
	e) Primes liées au capital	142	258	258	452
	f) Réserves	160	237	264	534
	g) Capital (appelé, versé)	5 832	8 375	8 375	9 144
	h) Report à nouveau	909	1 214	1 325	2 033
	i) Résultat de l'exercice	382	139	1 348	354
	TOTAL PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILÉS	11 578	15 445	18 702	31 478
TOTAL PASSIF		103 340	147 115	166 048	158 708

HORS BILAN					
	Engagements reçus				
	a) Engagements de financement				
	reçus d'établissements de crédit			76 091	64 382
	reçus de la clientèle				
	b) Engagement de garantie				
	reçus des établissements de crédit	40 696	47 787	83 920	80 560
	reçus de la clientèle				
	c) Engagements sur titres				

ANNEXES N°9

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES AU 30.06.2018

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Messieurs les Administrateurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA), et conformément aux dispositions de l'article 8 de l'instruction N°035-11-2016 du 15 novembre 2016 de la BCEAO, relative à l'établissement et à la publication des états financiers individuels et consolidés, nous avons effectué un examen limité du bilan et du hors bilan de la CRRH-UEMOA au 30 juin 2018 ainsi que du compte de résultat et des notes annexes aux états financiers pour la période de six mois se terminant à cette date, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces états financiers sont accompagnés d'un rapport d'activité semestriel.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers semestriels conformément au Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA, ses instructions d'application ainsi qu'à l'instruction N°023-11-2016 relative aux modalités de première application du Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ».

Un examen limité des états financiers semestriels et du rapport d'activité semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

3

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Plan Comptable Bancaire Révisé et ses instructions d'application ainsi que l'instruction N° 023-11-2016 relative aux modalités de première application du Plan Comptable Révisé de l'UMOA.

Autres informations

Les états financiers semestriels au 30 juin 2018 ont été établis conformément à l'instruction N°023-11-2016 relative aux modalités de première application du Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA. L'article 6 de cette instruction exonère les établissements de crédit de l'élaboration des informations relatives au premier semestre 2017 selon le Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA. Par conséquent, les informations du compte de résultat au 30 juin 2018 ne sont pas comparables à celles du 30 juin 2017 présentées dans les états financiers semestriels au 30 juin 2018.

En outre, l'impact global des retraitements des comptes sur les fonds propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018, résultant de la première adoption du Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA, a été enregistré dans le compte du report à nouveau du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018. Toutefois, cet impact n'a pas fait l'objet d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires tel que prescrit par le guide d'application du PCB Révisé de l'UMOA.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Lomé, le 23 Août 2018

Les commissaires aux comptes

Mazars Côte d'Ivoire



Armand Fandohan
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

Auditeurs Associés en Afrique -
KPMG CI



Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

4

ANNEXES N°10

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport Général 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la CRRH-UEMOA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. Audit des états financiers annuels

1.1. Opinion

A notre avis, les états financiers de synthèse sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CRRH-UEMOA à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le plan comptable bancaire (PCB) de l'UMOA.

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Responsabilités du Conseil d'administration pour les états financiers

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration en sa session du 22 mars 2018.

- Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le plan comptable bancaire (PCB) de l'UMOA, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la caisse en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la caisse.

1.4. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

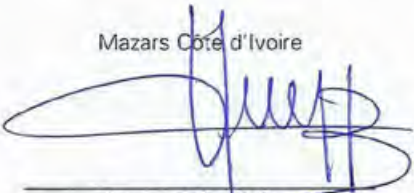

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou cumulées, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

L'article 1 de l'arrêté N° 163/MEF/SG/DE du 21 septembre 2016 du Ministre de l'Économie et des Finances de la République du Togo a renouvelé au profit de la CRRH-UEMOA la dérogation individuelle pour une durée de cinq ans à compter du 11 novembre 2016, à la norme prudentielle qui limite les prêts accordés aux principaux actionnaires, aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel, à 20 % des fonds propres effectifs, conformément à l'article 56 de la loi bancaire.

Le plafond autorisé par la réglementation bancaire n'a pas encore fait l'objet d'une instruction de la banque centrale à la date d'émission de ce rapport. Ce ratio était de 20 % dans l'ancienne loi bancaire.

Abidjan, le 29 mars 2018

<p>Mazars Côte d'Ivoire</p>  <p>Armand Fandohan Expert-Comptable Diplômé Associé</p>	<p>Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI</p>  <p>Franck Nangbo Expert-Comptable Diplômé Associé</p>
--	--

ANNEXES N°11

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport Général 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des états financiers de synthèse ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi ;
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne ;
- le respect de la réglementation bancaire.

1. Opinion sur les états financiers de synthèse

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le plan comptable bancaire (PCB) de l'UMOA.

2. Vérifications et informations spécifiques

2.1. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire.

- a) Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels de la CRRH-UEMOA.
- b) Par ailleurs, en application de l'article 764-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous nous sommes assurés de l'existence du registre des titres nominatifs. Nous confirmons que ledit registre est tenu en conformité avec les dispositions légales ainsi que l'atteste la déclaration des dirigeants annexée au présent rapport.

3. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation du gouvernement d'entreprise, de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne au sein de la CRRH-UEMOA. Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des états financiers. Ne consistant pas en une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle.

Notre examen a mis en évidence des axes d'améliorations qui font l'objet d'un rapport distinct adressé à la Direction de la CRRH-UEMOA, conformément à l'article 8 de la circulaire n°004-2011/CB/C relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit de l'UMOA.

4. Respect de la réglementation bancaire

Conformément à l'article 45 de la Loi bancaire, nous vous informons que l'encours global des prêts accordés aux dirigeants, principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social, s'élève à 11 159 millions de FCFA et représente 84% des fonds propres effectifs au 31 décembre 2016.

L'article 1 de l'arrêté N° 163/MEF/SG/DE du 21 septembre 2016 du Ministre de l'Économie et des Finances de la République du Togo a renouvelé au profit de la CRRH-UEMOA la dérogation individuelle pour une durée de cinq ans à compter du 11 novembre 2016, à la norme prudentielle qui limite les prêts accordés aux principaux actionnaires, aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel, à 20 % des fonds propres effectifs, conformément à l'article 56 de la loi bancaire.

Le plafond autorisé par la réglementation bancaire n'a pas encore fait l'objet d'une instruction de la banque centrale à la date d'émission de ce rapport. Ce ratio était de 20 % dans l'ancienne loi bancaire.

Abidjan, le 27 mars 2017

Les commissaires aux comptes

Mazars Côte d'Ivoire



Armand Fandohan
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

Auditeurs Associés en Afrique -
KPMG CI



Franck Mangbo
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des états financiers de synthèse ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne ;
- le respect de la réglementation bancaire.

1. Opinion sur les états financiers de synthèse

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le plan comptable bancaire (PCB) de l'UMOA.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire :

- a) Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels de la CRRH-UEMOA.
- b) Par ailleurs, en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur le droit des sociétés commerciales et du GIE, nous nous sommes assurés de l'existence du registre des titres nominatifs. Nous confirmons que ledit registre est tenu en conformité avec les dispositions légales ainsi que l'atteste la déclaration du Président du Conseil d'Administration annexée au présent rapport.

3. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation du gouvernement d'entreprise, de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne au sein de la CRRH-UEMOA. Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des états financiers. Ne consistant pas en une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle.

Notre examen a mis en évidence des axes d'améliorations qui ont fait l'objet d'un rapport distinct adressé à la Direction Générale de la CRRH-UEMOA, conformément à l'article 8 de la circulaire n°004-2011/CB/C relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédits de l'UMOA.

3. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation du gouvernement d'entreprise, de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne au sein de la CRRH-UEMOA. Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des états financiers. Ne consistant pas en une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle.

Notre examen a mis en évidence des axes d'améliorations qui ont fait l'objet d'un rapport distinct adressé à la Direction Générale de la CRRH-UEMOA, conformément à l'article 8 de la circulaire n°004-2011/CB/C relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédits de l'UMOA.

4. Respect de la réglementation bancaire

Conformément à l'article 45 de la Loi bancaire, nous vous informons que l'encours global des prêts accordés aux dirigeants, principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social, s'élève à 70 175 millions de FCFA et représente 659,97% des fonds propres effectifs au 31 décembre 2015.

Le plafond autorisé par la réglementation bancaire n'a pas encore fait l'objet d'une instruction de la banque centrale à la date d'émission de ce rapport. Ce ratio était de 20 % dans l'ancienne loi bancaire.

L'article 4 de l'arrêté N° 260/MEF/SG/DE du 11/11/2011 du Ministre de l'Économie et des Finances de la République du Togo précise *"qu'il est accordé à la CRRH-UEMOA une dérogation individuelle pour une durée de cinq ans, à la norme prudentielle qui limite les prêts accordés aux principaux actionnaires, aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel, à 20 % des fonds propres effectifs, conformément à l'article 56 de la loi bancaire"*.

Abidjan, le 17 juin 2016

Les commissaires aux comptes

Mazars Côte d'Ivoire



Armand Fandohan
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

Auditeurs Associés en Afrique -
KPMG CI



Francis Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE de l'UEMOA (CRRH - UEMOA), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- le respect de la réglementation bancaire ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Le Conseil d'administration a la responsabilité d'arrêter les comptes annuels. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles généralement admises. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CRRH-UEMOA à la fin de cet exercice, conformément aux principes comptables du Plan Comptable Bancaire de l'Union

Respect de la réglementation bancaire

L'article 4 de l'arrêté N 260/MEF/SG/DE du Ministre de l'Économie et des Finances de la République du Togo précise "*qu'il est accordé à la CRRH-UEMOA une dérogation individuelle pour une durée de cinq ans, à la norme prudentielle qui limite les prêts accordés aux principaux actionnaires, aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel, à 20 % des fonds propres effectifs, conformément à l'article 56 de la loi bancaire*".

À titre d'information, l'encours global des prêts accordés aux personnes visées ci-dessus s'élève à 60 397 millions de FCFA et représente 603 % des fonds propres effectifs au 31 décembre 2014.

La situation des ratios prudentiels au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

DEC	Ratio prudentiel	Normes	31/12/2014	Observations
2060	Fonds propres effectifs	3 000	10 013	Respecté
2061	Couverture des risques (Rapport fonds propres sur risques)	Minimum 8 %	68 %	Respecté
2062	Coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources stables	Minimum 50 %	114 %	Respecté
2063	Coefficient de liquidité	Minimum 75 %	450 %	Respecté
2064	Liste des participations de l'établissement	Maximum 15 % des FPE	0 %	Respecté
2065	Contrôle des participations dans des entreprises autres que les banques et les sociétés immobilières	Maximum 25 % du capital de l'entreprise	0 %	Respecté
2066	Participations dans les sociétés immobilières et immobilisations hors exploitation	Maximum 15 % des FPE	0 %	Respecté
2067	Contrôle des immobilisations hors exploitation et des participations dans des sociétés immobilières	Maximum 100 %	1 %	Respecté
2068	Prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	Maximum 20 %	N/A	Exempté
2070	Division des risques	< 75 % des FPE soit 7 510 MF CFA	Aucun engagement ne dépasse individuellement le seuil	Respecté
	Engagements individuels			Respecté
	Cumul des engagements > 25 % FPE			Respecté


2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi sur les sociétés commerciales.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Abidjan, le 11 mai 2015

MAZARS Côte d'Ivoire



Armand Fandohan
Expert Comptable Diplômé
Associé

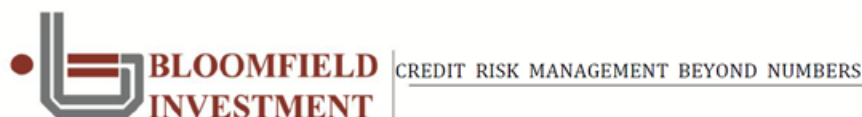
AUDITEURS ASSOCIES EN AFRIQUE -
KPMG CI



P/O
Franek Nangbo
Expert Comptable Diplômé
Associé

ANNEXES N°12

FICHE DE NOTATION 2015



● TOGO, CRRH-UEMOA

Analyse portant sur les activités d'une institution de refinancement hypothécaire

Fiche de Notation Financière

Août 2015

Catégorie De valeurs	Échelle de notation	Monnaie	Note actu.	Note Prec.	Perspective
Long Terme	Régionale	CFA	AA	N/A	Stable
Court Terme	Régionale	CFA	A1	N/A	Positive

Bloomfield Investment Corporation

Téléphone: (225) 20 21 57 47 / (225) 2021 57 49
Fax : (225) 20 21 57 51

Jean-Paul TONGA, Directeur des opérations
p.tonga@bloomfield-investment.com
Soraya DIALLO-TOURE, Analyste Financier Senior
s.toure@bloomfield-investment.com
Joeata KETY, Analyste Financier
j.kacou@bloomfield-investment.com

www.bloomfield-investment.com

Données financières de base

En millions de FCFA	2011	2012	2013	2014
Total bilan	4 553	19 128	61 433	76 494
Créances interbancaires	3 926	18 120	60 106	72 815
Dettes représentées par un titre	-	12 500	49 814	60 447
Fonds propres	4 403	6 187	8 779	10 289
Résultat des opérations de refinancement	291	525	712	627
Résultat net	173	249	372	274

Présentation

La Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) est un établissement financier constitué sous forme de société anonyme avec Conseil d'Administration.

Son capital social de 5 731 570 000 francs CFA au 31 décembre 2014, est réparti entre trois (3) institutions financières (29,8%) et quarante-neuf (49) banques commerciales (70,2%).

Elle a pour mission de refinancer, au profit de ses actionnaires (banques commerciales), les prêts au logement octroyés par ceux-ci à leur clientèle.

Elle mobilise, sur le marché financier de l'UEMOA, les ressources par l'émission de bons, d'obligations, de titres de créances négociables ou de valeurs mobilières de toute nature.

La CRRH peut, par ailleurs, mobiliser des ressources auprès des institutions et de partenaires financiers

Justification de la notation et des perspectives

Sur le long terme : Qualité de crédit très élevée. Les facteurs de protection sont très forts. Les changements néfastes au niveau des affaires, des conditions économiques ou financières vont accroître les risques d'investissements, quoique de manière très peu significative.

Sur le court terme : Certitude de remboursement en temps opportun très élevée. Les facteurs de liquidité sont excellents et soutenus par de bons facteurs de protection des éléments essentiels. Les facteurs de risque sont mineurs.

Facteurs clés de performance

La notation est basée sur les facteurs jugés positifs suivants :

- une forte demande de financement de l'habitat ;
- un potentiel de développement de l'habitat ;
- un soutien fort présumé des actionnaires ;
- un projet porté par l'ensemble de l'Union ;
- une intervention adaptée à l'environnement ;
- une exposition maîtrisée au risque de crédit ;
- une gouvernance de qualité.

Les principaux facteurs de la notation jugés négatifs sont les suivants :

- un cadre juridique de l'UEMOA non encore harmonisé ;
- une situation socio politique et sécuritaire sous-régionale globalement fragile ;
- des financements bancaires ne répondant pas aux attentes des populations ;
- une croissance en déphasage avec les anticipations, en raison de facteurs exogènes ;
- une stratégie dont la mise en œuvre est tributaire de la volonté politique des états-membres d'accélérer les réformes du cadre juridique régional.

FICHE DE NOTATION 2016



CREDIT RISK MANAGEMENT BEYOND NUMBERS

Fiche de Notation Financière

Juin 2016

Catégorie De valeurs	Échelle de notation	Monnaie	Note actu.	Note Prec.	Perspective
Long Terme	Régionale	CFA	AA	AA	Stable
Court Terme	Régionale	CFA	A1+	A1	Stable

Bloomfield Investment Corporation

Tel: (225) 20 21 57 47 / (225) 20 21 57 49

Fax: (225) 20 21 57 51

Soraya DIALLO-TOURE, Directrice de mission
s.toure@bloomfield-investment.comJoeata KETY, Analyste Financier Senior
j.kety@bloomfield-investment.comOlivia YASSOUA, Analyste Financier
o.yassoua@bloomfield-investment.comStéphanie ANGUI, Analyste Financier
s.angui@bloomfield-investment.comwww.bloomfield-investment.com**Données financières de base**

En millions de FCFA	2014	2015
Total bilan	76 494	103 341
Créances interbancaires	72 815	84 983
Dettes représentées par un titre	60 447	72 330
Fonds propres	10 289	11 577
Marges d'intérêts	266	336
Résultat net des commissions	155	183
Produit Net Bancaire	627	780
Résultat net	274	382

Présentation

La Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (CRRH-UEMOA) est un établissement financier constitué sous forme de société anonyme avec Conseil d'Administration. Son capital de 5 832 millions de francs CFA au 31 décembre 2015 est réparti entre cinquante-trois (53) actionnaires dont trois (3) institutions financières et cinquante (50) banques commerciales.

Elle a pour mission de refinancer, au profit exclusif de ses banques actionnaires, les prêts au logement octroyés par ceux-ci à leur clientèle. Pour ce faire, elle mobilise, sur le marché financier régional des pays de l'UEMOA, les ressources au moyen de l'émission de bons, d'obligations, de titres de créances négociables ou de valeurs mobilières de toute nature.

Elle peut également solliciter des ressources auprès de bailleurs de fonds.

Son capital a été augmenté à 7 125 millions de francs CFA au 30 juin 2016.

Justification de la notation et des perspectives

Sur le long terme : Qualité de crédit très élevée. Les facteurs de protection sont très forts. Les changements néfastes au niveau des affaires, des conditions économiques ou financières vont accroître les risques d'investissements, quoique de manière très peu significative.

Sur le court terme : Certitude de remboursement en temps opportun la plus élevée. Les liquidités à court terme, dont les facteurs internes d'exploitation et/ou l'accès aux sources alternatives de financement sont assurés, et la sécurité est tout juste en dessous de celle des bons du trésor sans risque.

Facteurs clés de performance

La notation est basée sur les facteurs jugés positifs suivants :

- un modèle de financement sécurisé, générateur de revenus ;
- Une amélioration du niveau d'activité, qui reste toutefois en-deçà des objectifs ;
- le respect des normes prudentielles ;
- le renforcement de la gouvernance et de la gestion des risques ;
- une faible exposition au risque de crédit ;
- une flexibilité financière accrue ;
- un allègement des conditions de refinancement, qui favorise les demandes de refinancement par les banques actionnaires.

Les principaux facteurs de la notation jugés négatifs sont les suivants :

- un environnement réglementaire et juridique limitant le développement du prêt hypothécaire ;
- un environnement sécuritaire fragile et versatile dans l'UEMOA ;
- une difficulté des bénéficiaires à se conformer en totalité aux exigences prudentielles de la CRRH-UEMOA.



CREDIT RISK MANAGEMENT BEYOND NUMBERS

● TOGO, CRRH-UEMOA

Analyse portant sur les activités d'une institution de refinancement hypothécaire

Fiche de Notation Financière

Août 2015

Catégorie De valeurs	Échelle de notation	Monnaie	Note actu.	Note Prec.	Perspective
Long Terme	Régionale	CFA	AA	N/A	Stable
Court Terme	Régionale	CFA	A1	N/A	Positive

Bloomfield Investment Corporation

Téléphone: (225) 20 21 57 47 / (225) 2021 57 49
Fax : (225) 20 21 57 51

Jean-Paul TONGA, Directeur des opérations
p.tonga@bloomfield-investment.com

Soraya DIALLO-TOURE, Analyste Financier Senior
s.toure@bloomfield-investment.com

Joeata KÉTY, Analyste Financier
j.kacon@bloomfield-investment.com

www.bloomfield-investment.com

Données financières de base

En millions de FCFA	2011	2012	2013	2014
Total bilan	4 553	19 128	61 433	76 494
Créances interbancaires	3 926	18 120	60 106	72 815
Dettes représentées par un titre	-	12 500	49 814	60 447
Fonds propres	4 403	6 187	8 779	10 289
Résultat des opérations de refinancement	291	525	712	627
Résultat net	173	249	372	274

Présentation

La Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) est un établissement financier constitué sous forme de société anonyme avec Conseil d'Administration.

Son capital social de 5 731 570 000 francs CFA au 31 décembre 2014, est réparti entre trois (3) institutions financières (29,8%) et quarante-neuf (49) banques commerciales (70,2%).

Elle a pour mission de refinancer, au profit de ses actionnaires (banques commerciales), les prêts au logement octroyés par ceux-ci à leur clientèle.

Elle mobilise, sur le marché financier de l'UEMOA, les ressources par l'émission de bons, d'obligations, de titres de créances négociables ou de valeurs mobilières de toute nature.

La CRRH peut, par ailleurs, mobiliser des ressources auprès des institutions et de partenaires financiers

Justification de la notation et des perspectives

Sur le long terme : Qualité de crédit très élevée. Les facteurs de protection sont très forts. Les changements néfastes au niveau des affaires, des conditions économiques ou financières vont accroître les risques d'investissements, quoique de manière très peu significative.

Sur le court terme : Certitude de remboursement en temps opportun très élevée. Les facteurs de liquidité sont excellents et soutenus par de bons facteurs de protection des éléments essentiels. Les facteurs de risque sont mineurs.

Facteurs clés de performance

La notation est basée sur les facteurs jugés positifs suivants :

- une forte demande de financement de l'habitat ;
- un potentiel de développement de l'habitat ;
- un soutien fort présumé des actionnaires ;
- un projet porté par l'ensemble de l'Union ;
- une intervention adaptée à l'environnement ;
- une exposition maîtrisée au risque de crédit ;
- une gouvernance de qualité.

Les principaux facteurs de la notation jugés négatifs sont les suivants :

- un cadre juridique de l'UEMOA non encore harmonisé ;
- une situation socio politique et sécuritaire sous-régionale globalement fragile ;
- des financements bancaires ne répondant pas aux attentes des populations ;
- une croissance en déphasage avec les anticipations, en raison de facteurs exogènes ;
- une stratégie dont la mise en œuvre est tributaire de la volonté politique des états-membres d'accélérer les réformes du cadre juridique régional.

Fiche de Notation Financière

Juin 2016

Catégorie De valeurs	Échelle de notation	Monnaie	Note actu.	Note Prec.	Perspective
Long Terme	Régionale	CFA	AA	AA	Stable
Court Terme	Régionale	CFA	A1+	A1	Stable

Bloomfield Investment Corporation

Tel: (225) 20 21 57 47 / (225) 20 21 57 49

Fax: (225) 20 21 57 51

Soraya DIALLO-TOURE, Directrice de mission

s.toure@bloomfield-investment.com

Joeata KETV, Analyste Financier Senior

j.ketv@bloomfield-investment.com

Olivia YASSOUA, Analyste Financier

o.yassoua@bloomfield-investment.com

Stéphanie ANGUI, Analyste Financier

s.angui@bloomfield-investment.comwww.bloomfield-investment.com**Données financières de base**

En millions de FCFA	2014	2015
Total bilan	76 494	103 341
Créances interbancaires	72 815	84 983
Dettes représentées par un titre	60 447	72 330
Fonds propres	10 289	11 577
Marges d'intérêts	266	336
Résultat net des commissions	155	183
Produit Net Bancaire	627	780
Résultat net	274	382

Présentation

La Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (CRRH-UEMOA) est un établissement financier constitué sous forme de société anonyme avec Conseil d'Administration. Son capital de 5 832 millions de francs CFA au 31 décembre 2015 est réparti entre cinquante-trois (53) actionnaires dont trois (3) institutions financières et cinquante (50) banques commerciales.

Elle a pour mission de refinancer, au profit exclusif de ses banques actionnaires, les prêts au logement octroyés par ceux-ci à leur clientèle. Pour ce faire, elle mobilise, sur le marché financier régional des pays de l'UEMOA, les ressources au moyen de l'émission de bons, d'obligations, de titres de créances négociables ou de valeurs mobilières de toute nature.

Elle peut également solliciter des ressources auprès de bailleurs de fonds.

Son capital a été augmenté à 7 125 millions de francs CFA au 30 juin 2016.

Justification de la notation et des perspectives

Sur le long terme : Qualité de crédit très élevée. Les facteurs de protection sont très forts. Les changements néfastes au niveau des affaires, des conditions économiques ou financières vont accroître les risques d'investissements, quoique de manière très peu significative.

Sur le court terme : Certitude de remboursement en temps opportun la plus élevée. Les liquidités à court terme, dont les facteurs internes d'exploitation et/ou l'accès aux sources alternatives de financement sont assurés, et la sécurité est tout juste en dessous de celle des bons du trésor sans risque.

Facteurs clés de performance

La notation est basée sur les facteurs jugés positifs suivants :

- un modèle de financement sécurisé, générateur de revenus ;
- Une amélioration du niveau d'activité, qui reste toutefois en-deçà des objectifs ;
- le respect des normes prudentielles ;
- le renforcement de la gouvernance et de la gestion des risques ;
- une faible exposition au risque de crédit ;
- une flexibilité financière accrue ;
- un allègement des conditions de refinancement, qui favorise les demandes de refinancement par les banques actionnaires.

Les principaux facteurs de la notation jugés négatifs sont les suivants :

- un environnement réglementaire et juridique limitant le développement du prêt hypothécaire ;
- un environnement sécuritaire fragile et versatile dans l'UEMOA ;
- une difficulté des bénéficiaires à se conformer en totalité aux exigences prudentielles de la CRRH-UEMOA.

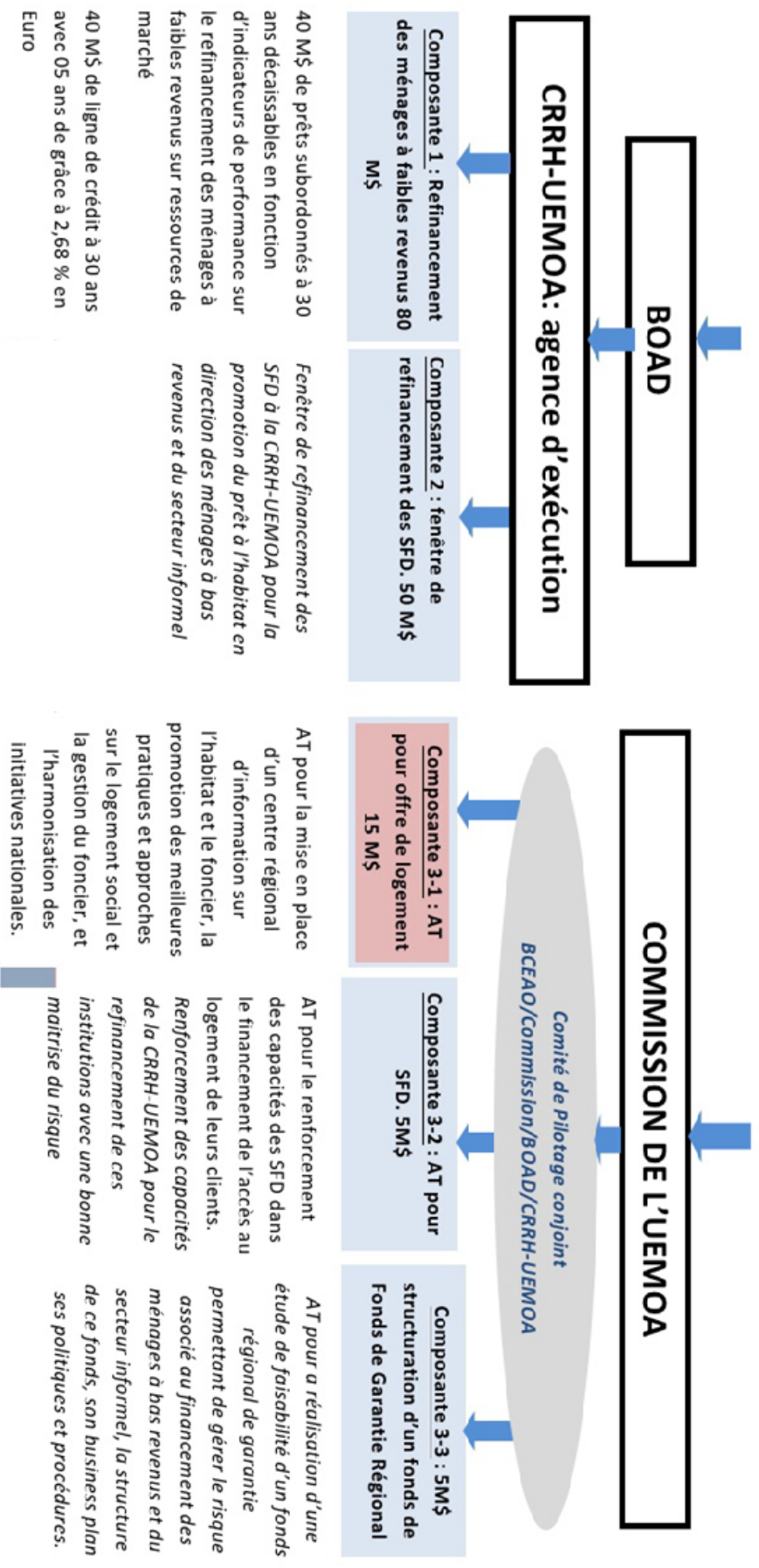
ANNEXES N°13**EVOLUTION DE LA NOTATION DE LA CRRH-UEMOA DE 2015 À 2018**

Catégorie de valeurs	Échelle de notation	Monnaie	Note 2018	Note 2017	Note 2016	Note 2015
Long Terme	Régionale	CFA	AA+ perspective Stable	AA perspective Stable	AA perspective Stable	AA perspective Stable
Court Terme	Régionale	CFA	A1+ perspective Stable	A1+ perspective Stable	A1+ perspective Stable	A1 perspective Positive

PROJET REGIONAL BANQUE MONDIALE UEMOA POUR L'ACCES A L'HABITAT DES POPULATIONS A REVENUS MODESTES : 155 M\$

FINANCEMENT REGIONAL DE 130 M\$ SUR IDA SCALE

DON IDA REGIONAL DE 25 M\$ POUR ASSISTANCE TECHNIQUE (AT)



CRRH-UEMOA agence d'exécution

Commission de l'UEMOA agence d'exécution



**CAISSE RÉGIONALE
DE REFINANCEMENT
HYPOTHÉCAIRE**

**Immeuble BOAD - 68, Avenue de la Libération - BP: 1172 Lomé-TOGO
Tél: +228 22 23 27 51 - 22 23 27 22 - Fax: +228 22 23 27 52
Email: infos@crrhuemoa.org - Site web : www.crrhuemoa.org**